

**ATELIER N° 1 DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU 16 JANVIER 2019
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DES GRÉS DU TRIAS INFÉRIEUR (SAGE GTI)
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES**

L'atelier n° 1 de la concertation préalable au SAGE GTI s'est tenu le 16 janvier 2019 à l'Espace Andrée CHEDID à CONTREXÉVILLE, sous la présidence de Madame Régine BÉGEL, présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La séance est ouverte à 18 h 10.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue en cette salle à Contrexéville. J'aurais le plaisir de vous accompagner tout au long de cet atelier en tant qu'animateur, facilitateur surtout, de vos travaux sous le contrôle de notre garant ici présent qui va se présenter dans un instant.

Je voudrais, sans plus tarder, vous proposer quelques propos d'ordre général et vous permettre d'entendre successivement :

- M. GERECKE, maire de Contrexéville, qui souhaitait vous accueillir,
- Mme BEGEL, présidente de la CLE du SAGE et
- M. HEINIMANN, notre garant de la CNDP qui va se présenter dans un instant.

M. Luc GERECKE, maire de Contrexéville : Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Luc GERECKE, maire de Contrexéville, heureux de vous accueillir dans cette salle Georges Brassens de Contrexéville pour ce premier atelier dans le cadre du débat public concernant la nappe des grès du GTI.

Je voudrais très rapidement vous présenter la ville de Contrexéville parce que je pense que pour certains d'entre vous, vous n'êtes peut-être pas familiers de cette cité.

Contrexéville, pratiquement 3 500 habitants, 250 ans de thermalisme puisque c'est Stanislas LESZCZYNSKI, duc de Lorraine, ancien roi de Pologne, qui a découvert cette source au travers de son médecin personnel ; une ville où le développement se fait par le tourisme, par des entreprises de services, des entreprises commerciales et des entreprises industrielles. J'y reviendrais.

Il y a également dans cette ville une dynamique sportive et associative : 75 associations sportives et autres. Une position stratégique à proximité de l'A31, de la voie rapide vers Epinal, de l'aéroport d'Epinal-Mirecourt. Des entreprises emblématiques, notamment évidemment l'entreprise Nestlé qui a un rôle extrêmement important sur le territoire. A proximité immédiate, la fromagerie de l'Ermitage. Nous avons sur ce territoire d'autres entreprises emblématiques mais liées aussi, en sous-traitant à Nestlé ou à d'autres entreprises, des entreprises de pointe bien sûr. Un établissement thermal qui emploie 40 personnes et qui induit 250 emplois complémentaires, 800 lits touristiques, trois parcs urbains, une base nautique, un complexe sportif qui accueille quelquefois des sportifs de haut niveau. Nous avons eu l'équipe de France de handball féminine juste avant Rio et elles ont été médaillées d'argent. Un casino avec un superbe théâtre. Cet espace où nous sommes.

Bien sûr, nous avons un certain nombre d'autres atouts tels que la forêt, un réseau de sentiers pédestres très développé, trois zones d'activités avec actuellement l'installation d'une dizaine d'entreprises, ce qui est important. Nous avons évidemment à Contrexéville une approche globale et durable de l'environnement. Nous nous sommes inscrits dès 2014 dans le cadre d'un agenda 21 et la ville est labellisée Ville Fleurie, Commune Nature, Terre Saine, Territoire à Energie Positive Croissance Verte, Station Verte et bien d'autres.

Nous bénéficions de la politique environnementale d'Agrivair, filiale de Nestlé qui, depuis vingt ans, a mis en place une politique zéro phytosanitaire, zéro herbicide et donc nous vivons dans un environnement préservé de grande qualité. C'est une carte importante pour le tourisme, pour notre collectivité.

Je terminerais très rapidement sur le fait que la ville de Contrexéville – 3 500 habitants, je l'ai dit – est surclassée et correspond en termes de budget à une ville de 8 000 habitants environ et sur ses 8 millions de budget de fonctionnement, eh bien, la contribution de la société Nestlé représente plus de 25 % du budget de fonctionnement, qu'il s'agisse de la surtaxe sur les eaux minérales, qu'il s'agisse de la cotisation foncière des entreprises ou de la cotisation sur la valeur ajoutée.

Voilà, j'ai voulu être très concis et transparent. Je rappelle aussi que je n'ai aucun intérêt personnel auprès de la société Nestlé. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et je vous souhaite des travaux productifs. Merci.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. GERECKE. Merci pour ces mots d'accueil.

Mme BEGEL, présidente de la CLE du SAGE, je vous propose une petite introduction également et éventuellement, nous vous retrouvons dans quelques instants pour d'autres informations après avoir entendu M. HEINIMANN notre garant.

Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE : Merci, M. CATTEAU.

Mesdames, messieurs, chers collègues. Je vous remercie d'être présents ce soir au premier atelier de travail qui poursuit la concertation engagée depuis plus d'un mois maintenant sur cet important sujet du schéma d'aménagement et la gestion des eaux de la nappe des grès du Trias inférieur, le SAGE de la nappe GTI.

C'est en effet un important sujet au regard des enjeux environnementaux, économiques et de territoire. Comme vous le savez, la démarche de concertation préalable a débuté le 13 décembre dernier par la réunion d'ouverture qui s'est tenue à Vittel, avec l'appui du garant nommé par la commission nationale de débat public (CNDP), M. HEINIMANN, et avec la participation d'un animateur qui va accompagner l'ensemble du processus, M. Jean-Charles CATTEAU.

Je vais d'ailleurs leur donner la parole pour qu'ils se présentent.

M. Désiré HEINIMANN : Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Désiré HEINIMANN. Je suis le garant qui a été nommé par la CNDP pour accompagner cette concertation préalable. J'avais, lors de la séance d'ouverture, donné le rôle de ce qu'était le garant. Je vais le faire un peu différemment aujourd'hui, déjà je vais vous dire ce qu'il n'est pas. Donc, il n'est pas un arbitre, il n'est pas un médiateur, il n'est pas un conciliateur. Il est en quelque sorte l'artisan du dialogue.

Pour l'organisation de cet atelier, on a longuement échangé avec les gens du Département. Ce qui est important pour moi ce soir, c'est que le public ait suffisamment de temps pour se pencher sur le problème et pour aboutir à des réflexions et à des résultats. Donc, je veillerai à ce que vous ayez suffisamment de temps pour aboutir à des résultats. C'est pour moi extrêmement important ce soir et je demanderais à tous les intervenants au préalable d'être suffisamment concis, précis et rapides pour que nous ayons suffisamment de temps à disposition pour mener à bien cet atelier. Merci.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. HEINIMANN.

Je me suis rapidement présenté tout à l'heure en tant que facilitateur. En complément de ce que vient de dire M. HEINIMANN, j'aurai le rôle justement de gardien du temps pour faire en sorte que les choses se passent bien, rapidement, dans les délais prévus mais aussi en vous laissant suffisamment de temps notamment pour travailler concrètement autour des tables auxquelles vous vous êtes assis.

Je compte sur vous, puisque c'est l'essentiel de ma mission également, sur votre concentration, votre implication bien sûr, mais aussi la sérénité dans laquelle doivent se dérouler vos discussions. Tout ceci contribuera à aboutir à des restitutions parfaitement lisibles et compréhensibles par tous. Merci d'avance.

Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE : Merci, M. CATTEAU.

Avant de démarrer cet atelier, je vous propose de revenir rapidement sur la réunion d'ouverture du 13 décembre et les contributions reçues depuis.

Un peu plus de 250 personnes ont participé à cette réunion d'ouverture qui nous a permis de poser le cadre du SAGE GTI. Nous avons reçu onze contributions sur les sujets complémentaires à aborder pendant les ateliers. Toutes ces contributions n'étaient pas forcément dans le sujet mais la plupart ont été bien prises en compte et intégrées dans les travaux qui vont suivre, dans les ateliers programmés ce soir et la semaine prochaine.

En ce qui concerne les contributions par internet, comprenant les observations, avis, questions du public, nous avons reçu hier, à 14 h 00, très exactement 46 contributions, soit environ une à deux par jours. 25 de ces 46 contributions étaient opposées aux ressources de substitution en faveur de la réduction de l'embouteillage et de la priorité de l'eau pour les habitants. 3 contributions étaient favorables aux propositions de la CLE et une contribution intermédiaire et enfin, 17 contributions diverses, axées au site internet, questions sur des données techniques, demandes d'un plan de la nappe, etc.

Pratiquement, toutes ces contributions sont dans le sujet. Elles ont été formulées dans le respect des uns et des autres avec quelques propositions constructives. Toutes ces contributions ont été prises en compte et des réponses y ont été apportées quand cela a été nécessaire. Nous avons veillé jusqu'à hier à midi à prendre en compte les attentes de chacun, ce qui, sur un sujet technique et complexe comme celui-ci, peut s'avérer un peu compliqué. Mais hier après-midi, plus de 1 700 contributions ont été réceptionnées en quelques heures, soit 200 toutes les heures.

Cette masse de messages n'a pas bien sûr pu être analysée dans un si court délai et nous n'avons pas pu apporter de réponses si tant est que ces messages demandaient ou nécessitaient une réponse.

Pour ce que j'ai pu en voir en effet, ces 1 700 contributions allaient dans le même sens, très souvent d'ailleurs, en termes identiques, se disaient opposées aux ressources de substitution en faveur de la réduction de l'embouteillage et de la priorité de l'eau pour les habitants.

Je m'inquiète un peu que cette injection massive de données quelque peu anormale, vous en conviendrez et qui n'est manifestement pas le fait du hasard, puisse présenter un risque de blocage pour l'administration départementale, notre structure porteuse du SAGE.

Cela étant dit, je reste optimiste et continue à croire à l'intérêt de cette concertation dont le but est d'informer et de faire participer, s'exprimer le grand public, les usagers de l'eau et les citoyens.

Je précise que l'organisation de l'atelier de ce soir qui a été préparée avec toutes les parties prenantes pour le bon déroulement des débats, j'espère sincèrement que cette concertation va nous permettre d'aboutir à des propositions concrètes et pourquoi pas consensuelles au sein des deux ateliers à venir.

Ces deux ateliers sont organisés en deux temps : ce soir, pour parler des usages de l'eau et vous faire réfléchir à votre propre scénario. Jeudi 24 janvier prochain, même heure, même endroit, pour discuter des impacts des scénarios, impacts environnementaux, socio-économiques et d'autres sujets d'intérêts évoqués ce soir.

Je vous rappelle également que l'ensemble des débats en séance plénière est enregistré. Le travail en groupe, travail sur table, lui, n'est pas enregistré.

L'atelier de ce soir va se dérouler en trois blocs d'une heure environ. En premier, la présentation des deux scénarios, donc l'approche du collectif Eau 88 et le scénario de la commission locale de l'eau. En seconde partie, l'énoncé et le travail en groupe, donc proposez votre scénario et en trois, la restitution du travail de chaque groupe et synthèse.

Les horaires annoncés de 18 à 21 h 00 risquent d'être un peu dépassés. Rassurez-vous, nous ne ferons pas un débat de sept heures comme M. MACRON hier mais peut-être qu'une demie heure supplémentaire sera nécessaire.

Cette proposition vous convient-elle messieurs le garant et animateur ?

M. Désiré HEINIMANN, garant : Pour ma part, si on a suffisamment de temps pour le public, tout va bien.

Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE : Bien. Alors maintenant, je laisse la parole à Mme CUNY Juliette qui va revenir très rapidement sur le contexte du SAGE GTI.

▪ Contexte du SAGE GTI

Mme Juliette CUNY, animatrice SAGE GTI : Bonsoir à tous.

Simplement en introduction, on souhaitait vous rappeler très rapidement le contexte du SAGE parce qu'il y en a certains d'entre vous qui étaient là le 13 décembre quand on a expliqué en détail ce qu'était le SAGE, ce qu'était la nappe des GTI. Là, on veut juste rappeler un peu de quoi on parle, où est-ce qu'on est.

Globalement, le SAGE des GTI concerne une grande nappe d'eau souterraine qui est présente dans l'ouest des Vosges. Ce sont les petits points rouges que vous voyez sur la carte ; ce sont les forages. Il y a trois secteurs de gestion de la nappe qui fonctionnent différemment par rapport aux failles géologiques. L'essentiel en fait du SAGE, en termes de constat du problème de cette nappe, c'est le déficit de cette nappe en termes de quantité d'eau.

Vous voyez à l'écran, il y a un grand secteur bleu au nord qui est aujourd'hui à l'équilibre ; au sud-est un secteur en vert qui est également non déficitaire aujourd'hui et sur le secteur sud-ouest en orange, il y a un déficit identifié à hauteur de 1,15 million de mètres cubes par an en 2010. Ce sont des données que vous retrouverez après dans l'exercice que vous aurez à faire en groupe. C'est vraiment, on va dire, l'élément principal dans l'état des lieux de SAGE. C'est la problématique de départ, disons, ce déficit d'un peu plus d'un million de mètres cubes par an et pour un peu préciser les enjeux de ce schéma de l'eau parce que derrière cette eau, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a les usagers, il y a des activités qui découlent de l'utilisation de cette eau.

On a remis succinctement la diapositive qui permet de voir les grands usages de l'eau par rapport aux volumes qui sont prélevés.

Sur le secteur nord, en bleu, il y a majoritairement des usages type domestique, santé, bâtiments collectifs et également les pertes en réseau ; puis vous avez aussi une proportion assez équilibrée après entre usages agricole, industriel et touristique. On compte par exemple les forages de l'hôpital de Ravenel ou bien l'entreprise Elivia à Juvaincourt qui font partie, par exemple pour Juvaincourt, des préleveurs industriels.

Sur le secteur sud-ouest, on a une répartition qui a aussi sa propre typicité. On voit qu'il y a à peu près pour moitié des usages domestiques : eau potable, santé, bâtiments collectifs et une autre moitié qui sont des usages industriels. Vous retrouverez dans vos documents de travail quelles sont les collectivités qui prélèvent cette eau sur le secteur sud-ouest. C'est la majorité de l'eau qui alimente ce secteur de la nappe des GTI. Pour l'aspect usage industriel, les deux plus gros préleveurs recensés sont Nestlé Waters, avec une grosse moitié, voire deux tiers des volumes, qui utilise l'eau à la fois pour de l'embouteillage et des process industriels ; puis Ermitage qui utilise l'eau aussi pour la fromagerie, à Bulgnéville, pour des process industriels.

C'est vraiment le paysage du SAGE. Vous retrouverez cela dans l'exercice. Vous allez devoir plancher sur la résorption du déficit.

Ce qu'on voulait aussi rappeler c'est que, en fait, l'objectif du SAGE c'est un document d'orientation mené par la commission locale de l'eau. Ce document d'orientation doit fixer un cadre pour résorber ce déficit et orienter ensuite les actions sur le territoire et les décisions administratives dans le domaine de l'eau. Ce n'est pas un programme d'actions détaillées techniques ; on est vraiment sur une orientation pour ce territoire, pour son équilibre à la fois en termes d'eau et d'aménagement du territoire. C'est vraiment une conciliation des deux. Le délai qu'il y a pour ce SAGE, l'objectif c'est de retrouver le bon état de la nappe des grès, combler ce déficit en 2021.

Voilà tout ce que je voulais rappeler en termes d'introduction. Vous aurez l'occasion d'aller plus dans le détail dans le travail en groupe. Je rappelle simplement pour ceux qui veulent ravoir un peu ces données de détails, sur la gauche il y a une table avec les dossiers de concertation qu'on avait établis. Vous retrouverez des données plus détaillées sur la nappe, les usages de l'eau, le territoire et ses caractéristiques socioéconomiques. N'hésitez pas aussi à aller sur internet ; on a mis en ligne toutes les données qui concernent le SAGE et son élaboration. Merci.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, Mme CUNY, pour ces rappels et ces précisions pour ceux qui nous rejoignent et qui n'étaient pas présents, comme vous l'avez dit, à la première réunion.

Comme convenu, je vous propose maintenant d'entendre successivement deux scénarii proposés d'une part par le collectif Eau 88 pour nous présenter sa vision, son scénario quant aux possibilités et ce que souhaite le collectif en termes de démarche et d'orientation. Le collectif aura 30 minutes pour s'exprimer. Un deuxième scénario sera présenté par M. EE de la CCI des Vosges et Mme WOJCIECHOWSKI pour une quinzaine de minutes pour rappeler le scénario de la commission locale de l'eau.

Merci de bien vouloir prendre place au pupitre et nous faire part de votre présentation parce que vous avez, je crois, un diaporama.

▪ **Intervention du collectif Eau 88**

M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement : Bonsoir à toutes et à tous. Jean-François FLECK, responsable de Vosges Nature Environnement, une des quatre associations du collectif Eau 88.

Je vais donc vous présenter, au nom du collectif l'analyse de quelques aspects du dossier, les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à la solution retenue par la CLE et la démarche alternative que nous proposons. Nous avons beaucoup de choses à dire, à expliquer, à commenter dans un temps contraint. Aussi, je vous demanderais de ne pas intervenir pendant la présentation mais d'éventuellement formuler des questions ensuite si nous aurons le temps pour y répondre.

Sachez que tous les chiffres donnés, analyses présentées, s'appuient sur des faits vérifiables, des comptes rendus et des documents disponibles. Si nous sommes amenés à citer l'entreprise Nestlé à plusieurs reprises, ce n'est pas pour focaliser cette entreprise, c'est parce qu'elle est

l'utilisateur principal des ressources du territoire : près de 5 millions de mètres cubes et qu'elle est au cœur du problème mais aussi d'éventuelles solutions. Nous regrettons à ce sujet qu'elle ait décliné notre proposition de rencontre avant ces ateliers. Nous n'oublions pas pour autant la responsabilité des autres usagers et celle de l'Etat qui a délivré les autorisations en toute connaissance de cause et qui nous amène à la situation d'aujourd'hui. Dans notre logique, la question économique est intégrée dans l'analyse multicritères.

Donc, je vais vous présenter la démarche du collectif avec, pour commencer, un sommaire, quatre parties. Tout d'abord, notre positionnement qui s'est construit au cours du temps. Les disponibilités ensuite du secteur sud-est GTI, qu'en est-il ? Ensuite, la présentation de nos deux logiques : celle adoptée par la CLE et celle que nous, le collectif, on vous propose et enfin, une approche d'une deuxième ressource du territoire, ici GTI sud-ouest, à savoir l'aquifère des Muschelkalk dont on parlera à plusieurs reprises.

Tout démarre en octobre 2015 avec la lecture du rapport du BRGM *Coûts et Scénarios*, qui dit explicitement qu'un choix a été fait, celui d'écarter les industriels de toute économie de prélèvement. Nous avons réagi vivement par rapport à ce postulat et demandé une rencontre avec la présidente en février 2016. Nous avons soumis l'étude d'un scénario alternatif, proposition qui n'a pas été retenue à la présentation de la réunion à la CLE qui a suivi le 26 avril et au cours de laquelle a été décidé le scénario que vous connaissez : le recours à un schéma de substitution.

Nous avons ensuite réagi par une lettre ouverte dans la presse au préfet sur la question du conflit d'intérêts qui, pour nous, a une importance dans le choix de la décision. Nous demandions la démission de la présidente, ce qui est arrivée parce que la nouvelle présidente a été nommée en fin d'année. Ensuite, le changement de porteur de projets, la régie de l'eau, ce qui a été fait en fin d'année également, maintenant c'est le département qui porte le projet et enfin une remise à plat du dossier. Sur ces trois demandes, deux ont abouti, la troisième pour l'instant pas encore, on y réfléchit aujourd'hui et on a simplement obtenu de juin à octobre 2017 une concertation. Alors, j'ai mis pseudo parce que, on devait au départ, il n'y a pas de sujet tabou mais on a quand même rencontré quelques difficultés puisque l'Etat a refusé de faire intervenir le BRGM pour nous présenter une solution de substitution que nous considérions comme possible. On a donc à la fin de cette concertation quand même proposé un scénario alternatif qui s'appuyait sur cette ressource du territoire.

Ensuite, le 15 mars 2018, l'Etat a cru bon quand même de faire valider par la CLE le non-recours au Muschelkalk comme ressource principale de substitution aux motifs que c'était trop aléatoire et trop coûteux mais on se rend compte que ce n'est pas du tout applicable pour Nestlé, on verra pourquoi.

Ensuite 3 juillet, vous le savez, c'est le principe de transfert voté par la CLE mais selon nous, à partir d'une présentation trompeuse de la disponibilité du secteur GTI sud-est puisqu'il nous était clairement présenté 7 millions de recharge pour 500 000 m³ prélevés ; une marge très importante qui permettait d'envisager des prélèvements. Cette carte vient d'être présentée par

Juliette, le secteur en vert d'où on va aller chercher l'eau. Vous voyez, VMP c'est volume maximum prélevable. Il n'est pas identifié, il n'est toujours pas aujourd'hui identifié.

On a comme données sur cette nappe que ce type de schéma qui est dans les documents et qui nous montre que pour les trois secteurs, il y a des situations différentes : le déficit qu'on connaît pour le sud-est, pour le nord un relatif équilibre et là où on veut aller chercher l'eau, le sud-est, vous voyez qu'on est autour de 0, tantôt en-dessous, tantôt au-dessus. On avait cette situation de la nappe.

Qu'est-ce qu'on constate à la CLE ? On nous présente un document dans lequel, il y a un contraste énorme entre les deux secteurs. Le secteur ouest, déficit : trop de prélèvement par rapport à la recharge. Par contre, au sud-est 7 millions de mètres cubes disponibles pour 500 000 de prélevé, donc ressource en eau très importante. Bien évidemment, quand on a à prendre une décision à partir de ce document, on ne peut qu'être favorable. Or, nous on regrette quand même que lors de cette séance, on ne nous ait pas présenté ce schéma qui représente la campagne de jaugeage du BRGM et qui a servi au cabinet Artelia de définir la faisabilité du projet. On aurait aimé qu'on nous dise que le débit total du drainage de la nappe par les ruisseaux s'élevait à 191 litres/seconde. Cela ne veut pas dire grand-chose comme ça, bien sûr, mais quand on fait une petite opération rapide, qu'on multiplie par le nombre de seconde, de jour de mois et dans l'année, on arrive à 6 millions de mètres cubes qui repartent dans les cours d'eau.

Les conclusions de BRGM n'ont pas été présentées non plus en disant que l'impact à long terme d'un nouveau prélèvement était significatif, que le volume prélevable dans le secteur sud-est ne pourra être calculé qu'à condition de déterminer les conséquences sur les eaux de surface. On aurait aimé aussi savoir la question que des acquisitions de données étaient nécessaires, notamment concernant la perméabilité des failles et surtout les relations nappe/rivière et l'évolution dans le temps des niveaux piézométriques de la nappe ainsi que l'évolution des étiages.

Ce secteur sud-est, ressource abondante ou équilibre fragile à partir de ces documents, on se pose quand même la question. Pour en avoir le cœur net, nous avons contacté un expert indépendant, M. Jean-Pierre VANÇON à la carte de visite quand même difficilement contestable dans sa crédibilité et qui nous a autorisés à communiquer son analyse. Pour comprendre son analyse, il faut avoir une petite approche schématique du fonctionnement de cette nappe qui est différent du secteur sud-est puisque là, nous avons une communication de la nappe avec les cours d'eau, ce qui veut dire qu'il y a de l'eau qui passe de la nappe vers le cours d'eau qui sert de drainage ; c'est ce qu'on a vu, les 6 millions de mètres cubes. L'eau de pluie qui s'infiltre, c'est l'infiltration efficace mais il y en a 6/7 qui repartent d'après les calculs, les données du BRGM. Il y a le pompage bien sûr qui existe et l'écoulement de la nappe.

Quand on fait – c'est ce qu'a fait l'expert – le calcul, qu'est-ce qu'il nous reste : recharge moins drainage etc. on arrive à zéro, voire c'est négatif. L'expert en conclut que cette zone sud-est se trouve dans un équilibre particulièrement fragile et que si l'on augmente les débits d'exploitation, cela peut modifier la situation actuelle avec une baisse du niveau de l'eau, avec un déplacement éventuel de la ligne de partage des eaux et aussi une diminution du drainage de

la nappe vers les cours d'eau, avec des conséquences qui peuvent être importantes sur la biodiversité.

Qu'est-ce qui se passe en cas de crise ? On a vécu cet été une crise avec six mois de sécheresse quasiment, pas de précipitation. Effectivement, la recharge sur l'année, je ne sais pas comment elle va être, mais en tout cas, pendant six mois, la nappe ne se recharge pas mais continue à se vider par les cours d'eau. Avec l'effet combiné d'un nouveau forage, on peut estimer qu'il y aura un impact renforcé sur l'étiage des cours d'eau, donc sur l'assec des cours d'eau. Cela n'a pas été pris en compte.

A partir de ce constat, quelles sont les conclusions de l'expert ? C'est de dire il convient dès à présent de mettre en place un réseau de mesures permanentes pour mettre en place des piézomètres qui contrôlent le niveau des GTI à différents endroits, des stations de mesure des débits des rivières et il insiste sur le fait qu'il est urgent que ces mesures soient mises en place dès maintenant pour savoir si il est envisageable ou non de procéder à de nouveaux forages dans ce secteur.

Notre conclusion, c'est de dire qu'au vu de tout cela, la sagesse et le bon sens voudraient que toute décision de nouveau forage ne soit prise qu'après connaissance des résultats de ces études complémentaires préconisées par les deux experts, que ce soit le BRGM ou M. VANÇON.

Cette sagesse et ce bon sens ont-ils guidé la décision de la CLE le 3 juillet dernier ? Questions. Le cabinet Artelia qui a fait l'étude de faisabilité finalement oublie le drainage des rivières dans le bilan entrée-sortie et confond infiltration efficace et recharge. Incompétence ou présentation trompeuse ? Cette anomalie n'a pas pu échapper aux services de l'Etat et du Département. La fragilité de l'équilibre de la nappe aurait dû être présentée aux membres de la CLE. Pourquoi une telle omission ? Enfin, les conclusions du BRGM dans sa note de mars 2017 auraient dû être communiquées aux membres de la CLE, ce qui nous a été refusé à plusieurs reprises. La note est seulement disponible maintenant sur le site dans le cadre de la concertation.

Alors, des éléments de réponse ou comment est-ce qu'on peut comprendre l'enchaînement de ces décisions ? Nous, on fait le parallèle avec la solution GTI qui est apparue, qui a évincé celle des Muschelkalk au profit de Nestlé. Alors, on va dire « c'est un procès d'intention ». Non. On analyse les faits, c'est-à-dire que jusqu'en 2013, la nappe des Muschelkalk faisait partie des ressources de substitution envisagées. Entre 2013 et 2015, cette solution est abandonnée. Je vous invite à consulter tous les comptes rendus des comités techniques qui malheureusement ne sont pas encore disponibles sur le site. Pendant ce temps-là, la solution GTI sud-est était retenue alors qu'elle n'était pas prévue auparavant et que Nestlé dans ces Muschelkalk obtenait en 2015, 305 000 m³ supplémentaires pour compenser les 200 000 d'économie volontariste dans les GTI.

Donc, vous voyez, si on résume, c'est très simple d'un côté, la ressource des Muschelkalk n'est pas envisageable pour les populations en substitution des GTI mais on attribue, hors de tout débat pendant le SAGE, des volumes supplémentaires à Nestlé en compensation de ce qu'elle arrête de prélever dans les GTI. En 2017, récemment, on a appris ces derniers mois qu'une

demande avait été déposée par Nestlé pour l'autorisation de dix forages de reconnaissance. On reverra tout à l'heure ce qui se passe dans les Muschelkalk.

Je voudrais maintenant vous présenter les deux logiques qui s'opposent. La première, la logique, la démarche adoptée par la CLE, elle part d'un postulat : on ne touche pas aux industriels. Elle vise, cette démarche, à satisfaire en priorité les besoins de Nestlé. Elle est donc amenée à faire appel à des ressources hors du territoire pour les populations. En résumé, on a un scénario qui est écrit dès 2008. J'ai un courrier du préfet qui m'est adressé personnellement, qui l'atteste. Ensuite, on a une consigne du préfet à ses services dès le début du SAGE, consigne mise en œuvre sans débat par le bureau et le comité technique de la CLE, avec des proches de Nestlé aux postes clés : président de la Vigie de l'eau, seule association en France à porter un projet SAGE ; la présidente de la CLE et l'hydrogéologue qui a travaillé dix ans pour Nestlé au comité technique. C'est vraiment là le cœur des décisions qui a présidé à la solution aujourd'hui retenue.

Donc, pour nous, un conflit d'intérêt est évident qui oriente une décision qui favorise les industriels en contradiction avec la loi sur l'eau. On inverse les priorités, une décision qui déplace le problème dans le territoire voisin, une décision qui impacte les citoyens et les consommateurs.

Maintenant, les fondements de notre démarche alternative qu'on propose.

Nous partons de considérations éthiques. Une valeur universelle : l'eau, patrimoine commun de la nation et de l'humanité. L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. C'est dans les considérants de la directive cadre sur l'eau. L'eau donc, un bien commun et inaliénable, c'est un premier point.

Deuxièmement, des considérations réglementaires parce que ces considérations éthiques, elles sont traduites dans la loi sur l'eau avec l'article 1 qui dit que l'eau fait partie du patrimoine, que sa protection, mise en valeur etc. sont d'intérêt général. Et l'article suivant qui dit : la gestion équilibrée et durable de la ressource doit permettre de satisfaire en priorité l'alimentation en eau potable des populations. A partir de ces considérations éthiques, en application des conditions réglementaires, on est amené à définir les priorités d'usage de la ressource sur le territoire. Donc, tout naturellement, on en arrive à dire un, première priorité bien sûr, les prélèvements des collectivités pour l'eau potable. Deux, les prélèvements industriels type Ermitage, donc industriel qui concerne l'agroalimentaire, satisfaire les besoins vitaux des populations locales, trois, les prélèvements industriels et autres et de loisir et on arrive enfin, quatrièmement, les prélèvements qui visent à une valorisation marchande de la ressource. Là, nous avons mis Nestlé parce que c'est Nestlé, sur le territoire qui le réalise. Ce serait une autre entreprise, on mettrait un autre nom, bien sûr.

Ensuite, un autre principe très important pour nous c'est la gestion territoriale de la ressource. Quelles sont les ressources disponibles sur le territoire GTI sud-ouest ? La nappe des GTI secteur sud-ouest bien sûr, je n'y reviens pas, c'est connu avec les 2 millions de disponible. On a une autre nappe sous-jacente, la nappe des Muschelkalk, exploitée essentiellement par Nestlé

pour les eaux minérales avec 4 millions de mètres cubes et 300 000 à peu près pour les collectivités.

Cette ressource Muschelkalk, quels volumes sont disponibles ? Parce qu'on a vu pour le sud-est c'était quand même très fragile et très aléatoire et qu'il y a beaucoup de questions qui se posent. Ces Muschelkalk, un petit schéma rapide, simplement pour montrer qu'on ne s'occupe pas du gîte A qui concerne les eaux minérales Hépar au nord de la faille de Vittel ; on va considérer le gîte B, les Muschelkalk dans lesquels sont puisées les eaux qui sont embouteillées sous les marques Contrex et Grande Source et le gîte C, le fameux gîte GTI celui qui nous préoccupe, avec entre les deux une couche d'argile. Sur ce schéma qui date un peu, c'est écrit : mur imperméable. En réalité, c'est assez différent. Vous allez voir pourquoi.

On avait, jusqu'en 2013, une première approche estimée par le BRGM des volumes disponibles dans cette nappe. Une simulation avait été faite avec 300 et quelques mille hors périmètre de protection des eaux minérales et près de 600 000. Donc, au total entre 900 000 et 1 000 000 m³ qu'il aurait été éventuellement possible de prélever dans cette nappe en substitution des GTI. C'est dans le secteur d'Haréville ; c'était même précisé.

Qu'est-ce qui se passe avec les volumes exploités et exploitables par Nestlé ?

Nestlé a déjà étendu sa zone d'exploitation à Suriauville avec les deux nouveaux forages et un troisième qui est en prévision pour 2019 en compensation des volumes non prélevés dans les GTI, c'est la fameuse annonce dite récemment dans la presse, on va descendre à 650 000 de prélèvement dans les GTI.

Mais, ce n'est pas tout. Nestlé prospecte aussi autour de Vittel. On a appris récemment qu'une demande de dix forages de reconnaissance et d'essai avait été déposée en 2017 avec l'objectif d'identifier leur éventuel potentiel à être exploités en tant qu'eau minérale. Donc, on en sait un peu plus sur cette stratégie de Nestlé qu'on aurait aimé approfondir avec eux. En attendant, on ne peut que s'appuyer sur des documents qu'on a obtenus récemment, des documents publics qui sont disponibles, à savoir une étude d'impact déposée par Nestlé sur les forages dans le Muschelkalk et ça concerne, vous voyez, un nombre assez considérable de forages exploités, non exploités, rebouchés, etc. au total 139 sur le secteur et donc des demandes de régularisation et d'autorisation pour tous les forages existants ou non exploités encore actuellement. Quels sont ces forages ? Vous voyez qu'ils sont situés autour de Vittel, avec le F10 à droite, qui est tout près d'Haréville. Cela rejoint un peu ce qu'avait dit le BRGM dans le secteur d'Haréville qu'il y avait éventuellement des forages possibles. Là, il y a vraiment une démarche de prospection qui est en cours, c'est un constat.

Ce qu'on a découvert également, qui nous pose question, c'est que là, vous avez en rose le périmètre de protection actuelle des eaux minérales. On découvre sur tous les tableaux, tous les schémas de cette étude d'impact, une proposition d'extension du périmètre, ici autour d'Haréville, au sud de Dombrot et à l'ouest de Suriauville, là justement où il y a des forages qui ont été réalisés très récemment.

Donc, on se pose des questions quelle est la stratégie de Nestlé sur l'ensemble puisqu'il y a ce projet d'extension. On a demandé aux services de l'Etat, ils ne sont pas au courant. Personne n'est au courant, mais cela figure dans les études d'impact.

Un schéma très intéressant qui explique dans l'étude d'impact comment on calcule les volumes disponibles. Ce n'est peut-être pas lisible, je vais vous expliquer rapidement. C'est un schéma qui montre le fonctionnement des deux nappes et comment ça se passe avec la pluie et les prélèvements par les ruisseaux, etc. Donc, cette pluie qui tombe rentre dans le sol, alimente la nappe, alimente aussi les rivières, etc. Rivières et nappes sont en relation ; il y a des échanges qui se font. Donc, pour calculer la réalimentation du réservoir, on fait la différence entre les entrées et les sorties. Dans les sorties, il y a ici un trait bleu qui s'appelle « infiltration » qui est petit, mais qui est très important parce qu'il relie les deux nappes (superficielles et profondes) et la nappe des Muschelkalk alimente la nappe des GTI (en dessous) à hauteur de 1 million de mètres cubes par an, c'est-à-dire la moitié de la ressource disponible. Ce n'est quand même pas négligeable. Or, on n'en a jamais tenu compte dans les solutions envisagées ou envisageables. On peut dire, à la lumière de ce schéma, que les deux nappes sont indissociables et qu'elles doivent faire partie de la réflexion des solutions qu'on veut développer. On ne trouve pas normal que l'Etat ait octroyé des autorisations dans le gîte supérieur (le Muschelkalk) en plein débat sur le SAGE sans que cet aspect global soit envisagé. On donne par anticipation des autorisations de forage et, ensuite, la CLE va décider qu'on attribue tant de mètres cubes aux uns et aux autres, mais il y en a qui auront déjà été servis par anticipation hors débat alors qu'on est en plein dans le débat. Pour nous, ce n'est quand même pas acceptable.

Enfin, à la lumière des informations de ce document, il semblerait qu'on dégage, pas un bénéfice, mais un excédent de près de 11 millions de mètres cubes entre le bilan entrée et sortie, et par rapport aux prélèvements actuels de Nestlé, ils disent : « On a encore de la marge, on peut donc prélever. » En réalité, c'est du théorique, c'est vrai, cela existe où il y a de l'eau, mais les choses sont beaucoup plus compliquées dans la pratique, bien sûr, parce qu'il y a des tas de contraintes – je les énumérerais juste après – quant à décider de tel volume à tel endroit et pour qui, etc.

Comment construire un scénario alternatif à ce qui est proposé aujourd'hui ? Ce scénario, bien sûr, nous, on ne l'a pas construit encore, on ne peut pas. On a simplement une démarche parce qu'il y a plein de choses à prendre en compte. Donc, le scénario reste à construire, mais à partir des principes énoncés et en écartant la fausse bonne solution de transfert depuis le secteur sud-est GTI puisqu'on voit que cette nappe est fragile, qu'elle risque d'être déstabilisée, etc., d'avoir des impacts, risque d'impacts sur le milieu et les prélèvements, et surtout, ce n'est absolument pas nécessaire, dès lors qu'il y a suffisamment d'eau sur le territoire, à condition qu'on examine, qu'on tienne compte des priorités et qu'on affecte à chacun ce qu'il peut recevoir. Donc, ce scénario à construire dans le territoire, en fonction des contraintes hydrogéologiques (il y a des études nécessaires à poursuivre), des contraintes de qualité d'eau parce qu'elle n'est pas constante à partir de tous les forages, à partir des impacts prévisibles du changement climatique parce que si on a tous les ans les scénarios de cet été, avec six mois sans pluie sur une ressource qui est vulnérable en été puisque l'eau passe directement, donc on est confronté à une baisse du

niveau de la nappe qui est renforcée par les forages s'il y en a de trop. Donc, c'est un point extrêmement important. Des contraintes liées à l'exploitation par Nestlé qui selon nous doit préciser sa future stratégie, de l'alimentation en eau potable des populations, bien sûr (pour qui, pour quel volume), des économies envisageables par tous les usagers parce qu'on nous reproche de dire : « Oui, vous vous focalisez sur Nestlé. » Non, tous les usagers doivent procéder à des économies, bien évidemment. Nous considérons que pour avancer dans le débat, il est nécessaire qu'une coopération BRGM et Nestlé s'instaure parce que Nestlé a une connaissance très fine de la situation, de l'évolution des niveaux piézométriques, des impacts de leurs forages. En collaboration avec le BRGM, on pourrait assez rapidement déterminer ce qu'il est encore possible de faire sans dommage pour la ressource en eau globale et le territoire.

Dans l'attente, selon nous, il est impératif d'instaurer un moratoire concernant toute nouvelle autorisation de prélèvement dans les Muschelkalk. On ne peut pas continuer à octroyer les autorisations à l'un ou l'autre usager dans cette nappe dès lors qu'on n'a pas arrêté la répartition sur l'ensemble des deux nappes. Cela nous semble parfaitement évident.

Voilà, j'en ai terminé. Je vous remercie de votre attention. Place au débat. Si vous avez des questions, je ne sais pas, j'ai épuisé mon temps, 26 minutes, ça va, je suis dans les 30 minutes qui me sont octroyées. Il n'est pas prévu d'échanges avec la salle, donc moi, je le regrette un peu, mais tant pis, ce sont les règles du débat. Par contre, je ne serai pas à une table et si vous avez besoin d'éclaircissements ou de précisions complémentaires par rapport à ce que je viens de dire, je suis à votre disposition à l'ensemble des tables. Je vous remercie.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. FLECK.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU : Tout d'abord, merci d'avoir bien voulu respecter scrupuleusement le temps que vous aviez demandé pour présenter ce scénario. Comme vous venez de le dire très justement, vous faites partie de ce que nous appellerons les personnes ressources que je vous présenterai tout à l'heure qui pourront circuler d'une table à l'autre, que vous pourrez solliciter en cas de besoin.

Deuxième scénario ou deuxième présentation, celle de Mme WOJCIECHOWSKI pour la structure porteuse et pour la CLE, pour le scénario de la CLE et en compagnie de M. JACOBEE de la CCI 88 pour des données de contexte.

▪ **Présentation par la CLE**

Mme Aurélie WOJCIECHOWSKI, responsable Eau département des Vosges : Bonjour à tous et à toutes. Je me présente, Aurélie WOJCIECHOWSKI, je suis responsable eau au Département qui est, comme l'a rappelé Juliette, la structure porteuse du SAGE des GTI. Il m'a été demandé de vous présenter le scénario de la CLE et de vous refaire aussi un peu le fil de l'histoire avec la version de la CLE pour vous expliquer comment et quels choix ont été faits par la CLE pour résorber ce fameux déficit de 1 million de mètres cubes.

Depuis le début des travaux, la CLE s'est fixée un objectif. Donc, depuis que l'état des lieux a été fait, l'état des lieux que Juliette vous a montré en tout début de présentation, tout le diagnostic de territoire qui a été fait a permis à la CLE de voir dans quel type d'objectif est-ce qu'elle voulait s'inscrire pour combler le déficit du million de mètres cubes. L'objectif a été déterminé, défini comme vous le voyez sur le diaporama. L'objectif et le cadre dans lequel la CLE travaille, c'est pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

Ce choix-là a été un choix déjà en 2012 et il a été conforté à nouveau à l'automne 2017 puisqu'au sein des membres de la CLE, comme l'a rappelé ma collègue, il y a à peu près 40 membres issus de différents types de représentation, on a la moitié (c'est des services de l'Etat), on a un quart (c'est des représentants des usagers) et un quart des représentants des communes du territoire. Donc, on a beaucoup partagé pendant plusieurs semaines, accompagné aussi d'un animateur spécialisé dans la concertation pour discuter au sein de la CLE. Les membres de la CLE, en particulier les usagers du territoire, ont fortement exprimé des éléments que M. GERECKE a pu retracer en début de réunion, qu'effectivement, sur le territoire, territoire plutôt vert avec une bonne qualité de vie, avec des niveaux de salaire qui sont un peu plus élevés que la moyenne départementale, une situation économique plutôt favorable, sans doute liée à la présence d'un industriel qui est un des premiers employeurs privés du département, et que les gens étaient assez attachés et les membres de la CLE étaient attachés à pouvoir maintenir ça sur leur territoire parce que pour eux, la présence d'un industriel maintient un certain niveau de qualité de vie, d'accès à des services de qualité, de qualité probablement supérieure à ce qu'on peut retrouver sur un territoire équivalent dans d'autres départements, alors que ce soit des équipements de santé, des équipements scolaires, des équipements sportifs et j'en passe. Donc, cet objectif, il a vraiment été pérennisé et c'est celui-ci sur lequel la CLE mène ses travaux finalement depuis le début où on a ce dossier à charge.

Alors, qu'est-ce que cela veut traduire ? Parce que le collectif vous a bien démontré ses priorités et ses principes. L'objectif du SAGE, de la CLE, du coup, se traduit par ces éléments suivants, c'est-à-dire que pérenniser l'alimentation en eau potable des populations, cela veut bien dire assurer en priorité l'apport d'eau aux collectivités. Donc, j'ai envie de dire : sur ce point, on est d'accord, priorité d'usage aux populations, il n'y a pas de souci. Après, c'est quand on regarde un peu ce qu'on met derrière les mots où on voit qu'effectivement, il y a des nuances et des différences d'approche entre nos deux scénarios. Au niveau de la CLE, nous, notre objectif, c'est d'apporter de l'eau potable de qualité, en quantité, en tout temps, finalement, quelle que soit un peu son origine ; tant qu'elle répond aux normes de potabilité, cela nous permet d'apporter de l'eau de qualité en tout temps aux habitants. Mais d'apporter de l'eau aux habitants en tout temps, tout en satisfaisant les autres usages, et donc en maintenant l'économie pour les raisons que je vous ai présentées à l'instant et qui seront un peu confirmées par le collègue de la CCI juste après.

Un des autres enjeux qui découle de l'objectif que s'est fixée la CLE comme ligne de conduite, c'est de garantir l'accès à l'eau aussi dans le futur, d'avoir une action qui soit pérenne ; donc, de régler le problème pour aujourd'hui, mais aussi de le régler pour demain, en prenant en

compte toutes les problématiques auxquelles on est confronté en ce moment, donc, tous les impacts du changement climatique, mais également ce qu'on ressent de plus en plus régulièrement, les épisodes de sécheresse qui sont de plus en plus répétés, qui sont de plus en plus marqués ; on en a encore eu des illustrations cet été avec des collectivités qui ont rencontré vraiment des grosses difficultés et notamment dans le secteur du SAGE. Donc, l'idée pour la CLE, et ce que s'est fixé aussi comme ligne de conduite la CLE, c'est de se dire : on va résorber le déficit, mais quitte à réfléchir à résorber le déficit, on va essayer d'aller un peu plus loin et on va se dire : essayons de trouver une solution qui permette aussi de sécuriser les collectivités du secteur à long terme pour en plus réussir à faire face à ces épisodes de sécheresse qu'on pressent être de plus en plus marqués et de plus en plus fréquents.

On peut passer à la diapo suivante.

Une fois qu'on a posé ce constat et défini la ligne de conduite que s'est fixé la CLE, la CLE a dit : il va falloir qu'on commence à travailler maintenant en prenant le problème du début. Il faut combler un déficit. Par quoi est-ce qu'on va commencer ? On va déjà regarder ce qu'on peut faire comme mesure d'économie. Donc, on a travaillé en lien avec le BRGM et sur les années 2012-13-14, et il y a 14 mesures d'économie qui ont été pré-identifiées et qui concernaient les ménages et assimilés avec des récupérateurs d'eaux de pluie, par exemple, pour les maisons individuelles, l'hôtellerie, les spa, l'agriculture par rapport aux usages pour les salles de traite ou la boisson des bovins, et aussi beaucoup de mesures, nombreuses mesures pour les usages communaux sur les espaces verts, la santé, les écoles... vous avez un peu des illustrations, là, d'exemples de ce qu'on peut faire, mais surtout la mesure la plus phare parce que vous voyez, finalement, dans les mesures qu'on a essayé d'identifier avec le BRGM, on est à chaque fois sur quelques milliers de mètres cubes qu'on arrive à économiser par an. Vous le verrez, dans les documents et les informations complémentaires qui vous sont remises sur table, pour chaque mesure d'économie et on avait fait un petit travail pour essayer de regarder aussi combien coûtait l'économie de chaque million de mètres cubes ou de chaque goutte d'eau, de chaque mètre cube, pas de million, mais de chaque mètre cube. Parce qu'effectivement, parfois cela peut être assez séduisant de dire : tout le monde n'a qu'à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie ou d'un kit hydroéconome, ou on n'a qu'à mettre des gazons synthétiques sur les stades et puis l'affaire sera réglée... En fonction du type d'économie qu'on souhaite faire et du type d'équipements, l'impact en euro sur le mètre cube économisé n'est pas toujours le même. Il y a des gouttes d'eau qui sont très faciles à économiser à moindre coût et, vous verrez, il y a des gouttes d'eau qui coûtent très cher à économiser et ensuite, il faut faire des choix pour voir quelle action on met en œuvre en premier. Dans les postes où on voyait qu'on gagnait vraiment un sacré volume d'eau, c'était potentiellement sur les pertes des réseaux d'adduction et de distribution des collectivités, donc des communes et des syndicats qui distribuent l'eau potable sur le territoire.

Alors, je vous fais un tout petit zoom très rapide. Pour en arriver à ce chiffre-là qui évolue régulièrement parce que malgré tout, on travaille avec les communes en parallèle de tout ce travail ; on fait des diagnostics et on travaille à essayer de renouveler les réseaux d'eau potable, je pense qu'il y a des élus dans cette salle et je sais qu'il y en a, qui font l'exercice ou qui vont

le faire. Mais le constat, c'est qu'en termes de rendement de réseaux, c'est-à-dire quand on compare les volumes prélevés aux volumes vendus et utilisés pour le service de l'eau, on est à des rendements moyens sur ce territoire, territoire du SAGE, qui sont de l'ordre de 73 %. Alors, vous me direz : « 73 %, ce n'est peut-être déjà pas trop mal. » Il faut savoir que l'objectif fixé par la réglementation, c'est un rendement minimum à atteindre de 85 %. Donc déjà, on est en dessous de toute façon de l'objectif réglementaire. Dans les chiffres que je vous donne, vous voyez au-dessus, effectivement, on a certaines communes qui ont de très bons rendements : alors 99,8 %, c'est quand même assez exceptionnel ; un rendement de 90 %, c'est déjà très dur à atteindre. Et ce qu'il faut savoir, c'est qu'au-delà de 85-90 %, de la même manière, chaque goutte d'eau commence à coûter très cher à économiser. Donc, on considère que déjà, un rendement à 90 %, c'est déjà très bien. A l'inverse, on a des communes qui ont des rendements qui sont vraiment très bas et on en a une paire qui sont autour de 40-50 %. Là, c'est vrai qu'on a beaucoup de pertes d'eau. Sur ce territoire-là, j'ai envie de dire : toutes les communes sont concernées, c'est-à-dire celles qui pompent dans la nappe des GTI qui est, voilà l'objet du sujet de ce soir, mais aussi celles qui tapent dans les autres nappes. Parce que quand on est confronté à des épisodes de sécheresse très marqués comme on a eu cet été, il y a plein de communes qui ont dû être dépannées avec des camions-citernes. Effectivement, après, on ne regarde pas quelle est l'origine de l'eau, est-ce que le camion-citerne, finalement, c'est de l'eau qui vient de la nappe, des GTI, des Muschelkalk, carrément d'un autre territoire parce qu'on est allé la chercher peut-être en Haute-Marne dans certains cas... ? Donc, c'est vrai que là, étrangement par rapport à tout le débat qu'on a aujourd'hui, quand il y a besoin d'un dépannage d'urgence, je ne connais aucune collectivité qui ait refusé un camion-citerne en ayant questionné préalablement sur l'origine de l'eau. Son camion, elle le prend parce qu'elle en a vraiment besoin. Nous, c'est un peu le constat que l'on fait.

Donc, en tout cas, gros enjeux sur les collectivités aussi. On y travaille, elles en ont conscience. Pour illustrer tout cela, c'est effectivement de constater que ces collectivités, sur les 70 maîtres d'ouvrage qui distribuent de l'eau sur le territoire du SAGE, on a 13 syndicats et 57 communes, on en a 40 qui n'ont jamais réalisé d'études diagnostic de leurs réseaux. C'est-à-dire, ils n'ont jamais été voir dans quel état étaient leurs réseaux, est-ce qu'il y avait des fuites et s'il y en a, où est-ce qu'elles se trouvent. Donc, c'est assez révélateur ; on pense qu'il y a vraiment du potentiel à ce niveau-là et dans ceux qui ont déjà fait des études, il y en a une paire, ce sont des études assez anciennes. C'est pour vous donner des éléments sur les économies et à voir que dans le travail que vous aurez à faire sur table, c'est un des postes sur lesquels il faudra réfléchir, les économies, de manière globale pour les collectivités ou sur d'autres postes. Il y a peut-être des choses qui n'ont pas été évoquées et chiffrées.

Donc, les 14 mesures qui avaient été identifiées en 2014, quand on les cumulait, on arrivait à une possibilité d'économie estimée à environ 300 000 m³ par an. Comme l'a rappelé M. FLECK, c'est tout à fait vrai qu'à l'époque, les potentialités d'économie des industriels n'avaient pas été chiffrées. Pour quelle raison ? C'était que déjà, on avait eu du mal à récupérer des données. Le travail du SAGE commençait à se mettre en place. Les relations avec les partenaires aussi commençaient à se tisser. Au fur et à mesure qu'on a eu une relation de confiance et qu'on a pu expliquer l'objectif de nos travaux et de comment les chiffres pourraient

être utilisés, on a eu des données et les industriels, que ce soit au niveau de l'Ermitage ou au niveau de Nestlé, puisque ce sont les deux principaux préleveurs industriels, on a pu avoir des données. Effectivement, depuis 2010, ils ont déjà fait des efforts et des projections d'investissement pour gagner des volumes d'eau et, de leur côté, ils ont également fait 300 000 m³ d'économie. Donc, ce sont des choses qu'on a réintégrées dans notre travail. Quand on cumule tout cela, on en arrive à 600 000 m³ d'économie par an, et on est toujours en dessous du fameux million de mètres cubes qu'on doit économiser. Donc, une fois qu'on a dit cela, on se dit : OK les économies, on voit à peu près ce qu'il faut faire, mais ce n'est pas suffisant. Donc, il faut qu'on travaille sur une autre voie pour essayer d'arriver jusqu'à notre million de mètres cubes.

Donc, la CLE s'est dit : il faudrait qu'on diversifie un peu nos ressources, qu'on aille chercher d'autres ressources ailleurs sur d'autres territoires ou le territoire. Il y a eu des ressources de diversification, substitution, on pourra les appeler comme on veut. Il y a cinq ressources qui ont été étudiées. L'étude a été confiée à un bureau d'études privé, c'est ANTEA, c'est le même que celui aussi que le collectif cite ; donc, on se retrouve un peu, c'est toujours le même microcosme qui fait les études.

On a étudié trois ressources : la fameuse nappe des Muschelkalk dont a parlé le collectif tout à l'heure, la nappe des calcaires du Dogger dans le secteur de Neufchâteau, la nappe des alluvions de la Moselle, donc, on voit que là, on sort même un peu du périmètre du SAGE. Dans nos prospectives, on a vraiment essayé de regarder à l'échelle du département tout ce qui pouvait exister. Et puis, deux autres ressources : celle du syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois qui est dans les calcaires du Dogger et la fameuse nappe des GTI du sud-est. Donc, la CLE a essayé de se dire : je propose une solution de substitution, mais pour voir si ma solution, elle tient la route, il faut que j'essaie de voir s'il y a des ressources qui sont disponibles dans le département.

Donc, au regard des études qui ont été faites, il y en a trois qui ont été écartées (les trois premières) et deux ressources qui sont pour le moment potentiellement retenues, donc les ressources avec une interconnexion en lien avec le syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois et la nappe des GTI. Alors, je parle bien de ressources potentiellement retenues parce que quel est le cheminement de la CLE ? En fait, le cheminement de la CLE, c'est de se poser un certain nombre de questions sur les caractéristiques de ces nappes. Au fur et à mesure des questions qu'on se pose, on s'est dit : « Cette ressource-là, on l'écarte ; elle ne répondra pas nos besoins pour telle et telle raison, tel critère. Cette nappe-là non plus, cette nappe-là non plus. » Et en fait, les deux ressources qui sont celles des GTI sud-est et la ressource du syndicat des eaux, ce sont des ressources qui, pour le moment, nous ne les avons pas écartées. Cela reste des solutions potentielles. Donc, par rapport à tout ce qui peut être dit ou de ce qui a été dit, on est encore très loin du coup de pelle où on veut aller faire notre forage à Valfroicourt ; on est vraiment à plusieurs années. Je vais vous expliquer, en fait, pourquoi. En refaisant un petit comparatif, nappe des GTI sud-est et nappe du Muschelkalk parce que finalement, on se rend compte que c'est un peu autour de ces deux ressources-là que se trouve un peu le nœud du problème et des oppositions, pour la CLE, quand on a regardé ces deux nappes-là, on a regardé les critères de

quantité d'eau disponible, de qualité d'eau, de protégeabilité de la ressource, d'impact du prélèvement dans cette ressource sur les liens, effectivement, nappe-rivière, et alors vous voyez aussi « goût de l'eau », un goût proche du GTI sud-est parce que, comme je vous l'ai dit au début de mon intervention, il y a une concertation qui aura été faite où les membres de la CLE ont exprimé un certain nombre de choses. Au-delà du contexte socio-économique du secteur auquel ils étaient attachés, l'Ermitage, enfin, un certain nombre en tout cas de participants nous ont exprimé d'autres demandes et d'autres attentes à prendre en compte dans le scénario. En l'occurrence, Ermitage nous a dit : j'ai absolument besoin d'une eau de qualité en quantité qui soit stable dans le temps. Ça, c'est ma demande, je n'en ai qu'une, mais c'est celle-ci et c'est très important parce que derrière, il y a des agriculteurs, il y a des emplois qui sont directs, qui sont induits...

On a aussi d'autres membres, notamment les collectivités qui nous ont dit : on se rend bien compte qu'il y a besoin d'une substitution. Spontanément, comme ça, ce n'était peut-être pas la solution idéale, mais on voit bien qu'il y a un problème. Il faut bien y répondre. Donc, soyons constructifs, consensuels. OK pour la solution de substitution, mais on aimerait, dans la mesure du possible, comme on va nous enlever un peu d'eau de notre fameuse nappe des GTI qui, en fait, est une nappe qui a une qualité d'eau excellente, quasi exceptionnelle, on pourrait dire, donc on aimerait garder une eau à peu près équivalente avec des références équivalentes et qui ait à peu près le même goût.

Donc, la CLE a essayé quand même de composer avec toutes ces demandes qui sont faites, ce n'est jamais trop évident. On a vraiment une diversité d'usagers et donc forcément d'attentes et de demandes qui sont différentes. On a essayé de composer avec ça et de répondre en fonction de nos nappes et de nos critères aux questions.

Pour la nappe des GTI, on va vous donner le point de vue de la CLE. La nappe des GTI, elle est pour nous productive, c'est-à-dire qu'au regard des éléments que l'on a aujourd'hui, on peut les lire de la façon qui nous arrange, nous on se dit : aujourd'hui, on n'a pas suffisamment d'éléments pour se dire que ce n'est pas une bonne solution. C'est une nappe qui est productive (100 m³/h). Au contraire des Muschelkalk, on sait que c'est une nappe qui est hyper hétérogène et il y a des secteurs qui sont très productifs ; alors, quand je dis « très », ils ne sont quand même pas productifs autant que les GTI, mais on va être autour de 40 m³/h quand on a de la chance, mais les secteurs qui sont productifs, on a une eau qui est très minérale. Quand je dis « très minérale », c'est très minéralisé en sulfate ou... au point de ne pas pouvoir être utilisé pour faire de l'eau potable ou quand on peut la traiter, les traitements sont très techniques, très onéreux. Donc, ça a fait qu'on a écarté cette solution-là. Donc ça, c'était pour la quantité et, du coup, la qualité, j'ai fait le lien : les GTI, très bonne qualité, aucun souci ; pour la nappe des Muschelkalk : risque d'être dans des secteurs où on a une très forte minéralisation. Ce que je voulais vous dire aussi sur les Muschelkalk, c'est que les secteurs, par contre, où on a une bonne qualité d'eau parce qu'il y a aussi des secteurs dans les Muschelkalk où on a une bonne qualité d'eau, malheureusement, ces secteurs-là, c'est des secteurs où on est le moins productif. C'est vrai que cela ne nous semblait pas très responsable d'aller engager un futur porteur de projet

sur une solution qui, peut-être, allait l'amener à faire des forages dans lesquels il n'y aurait peut-être pas d'eau.

Au niveau de la protégeabilité, au niveau des GTI, pas de souci parce qu'il y a une protection naturelle, elle est un peu plus profonde que celle des Muschelkalk qui elle, est une ressource plus superficielle, donc plus difficile à protéger, mais qui, du coup, a un impact aussi sur l'échange nappe-rivière. Cette interrogation, on l'a aussi sur la nappe des GTI. C'est vrai que cela ne nous a pas échappé au niveau de la CLE. La CLE, ça ne lui a pas échappé qu'il y a des études complémentaires qui sont à mener sur cette nappe-là ; c'est une nappe que l'on n'a pas écartée, mais elle n'est pas encore complètement retenue. On a des études complémentaires à faire sur la mise en place de piézomètres, mieux connaître les échanges nappe-rivière. Tout cela, ce sont des choses dont la CLE est consciente, qu'elle a bien notées. Donc, j'ai envie de dire, sur ce point, on est d'accord. Il y a des choses à étudier et sur ces deux ressources, il y a des impacts. Au niveau du goût, on a quelque chose de beaucoup plus proche au niveau des GTI sud-est que des Muschelkalk.

Donc, par rapport aux demandes et aux attentes exprimées par les membres de la CLE, le choix s'est tourné plus vers la nappe des GTI pour la ressource qui pourrait être utilisée pour une substitution d'ampleur. La nappe des Muschelkalk n'a pas été complètement écartée. C'est vrai que la CLE a estimé que pour une ressource de substitution d'ampleur, ce n'était pas quelque chose d'adapté. En revanche, pour une substitution locale, s'il y avait des petits besoins en local, c'était peut-être une nappe qu'il fallait se garder un peu sous le coude pour pouvoir apporter quelques solutions localement.

La CLE, par rapport à tout cela et par rapport à son scénario, elle a quand même une responsabilité. C'est-à-dire qu'elle écrit sa copie et qu'elle va la rendre, en fait, elle ne peut pas faire n'importe quoi parce que le projet du SAGE, il va être évalué par la suite par l'autorité environnementale avant l'enquête publique. Si effectivement, le travail n'est pas très bien fait, pas très bien argumenté et qu'on n'a pas les bonnes données techniques, on se fera retoquer notre copie. Donc, il y aura forcément besoin que l'on complète certains aspects ou qu'on mette en avant, en tout cas, qu'il y ait certains aspects qui méritent d'être complétés et qu'on explique comment elles vont être complétées avant d'aller plus loin. La CLE a également une responsabilité vis-à-vis du territoire et du futur maître d'ouvrage.

Pardon, j'ai été un peu longue, excusez-moi.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, Mme WOJCIECHOWSKI. Alors effectivement, par rapport au temps qui était annoncé, on est un peu en dépassement. Merci d'en tenir compte.

M. JACOBEE de la CCI des Vosges.

M. Sylvain JACOBEE, CCI Vosges : Bonsoir à tous. Je vais essayer de faire court. Mon objectif, ce n'est pas de vous parler du projet de la CLE, bien évidemment, c'est plus de vous donner une vision économique de la situation.

Je vais donc passer très vite sur le premier point. Je voulais resituer un peu le contexte, je ne vais pas le faire. Ce qui est sûr, c'est qu'on est quand même dans une situation où en fait, on s'aperçoit qu'on a un gros conflit d'usage et c'est le point de départ puisque si on regarde, effectivement, on a parlé beaucoup des prélèvements industriels qui représentent 47 % de la consommation, qui sont suivis par les prélèvements domestiques (22 %), sont suivis également, et cela a été dit, et je pense que c'est aussi un enjeu sur lequel il faut vraiment travailler par les pertes (les pertes du réseau) qui sont presque de 20 % et puis ensuite, on a quelques usages un peu différents.

Alors, si on regarde la situation, si on regarde notamment les deux principales entreprises qui sont concernées, c'est-à-dire Nestlé d'un côté et la fromagerie de l'Ermitage de l'autre, il faut quand même prendre conscience, cela a été dit mais je le rappelle parce que ce n'est quand même pas neutre, que ce sont des entreprises qui maintenant depuis un certain nombre d'années ont fait énormément d'efforts en termes d'organisation, mais aussi en termes d'investissement pour essayer de minimiser au maximum dans le cadre de leur activité les différents prélèvements. Je vais juste rappeler deux données, cela a été dit d'ailleurs, il y a une baisse du prélèvement de Nestlé qui est de l'ordre de 20 % (à peu près 200 000 m³ de moins), un engagement de sa part d'ailleurs de pouvoir baisser de 100 000 m³ supplémentaires. Et il y a eu au niveau de la fromagerie l'Ermitage un gros travail pour être beaucoup plus productif en termes de ratio, c'est-à-dire que le ratio entre ce qui est prélevé pour produire 1 l de lait s'est fortement baissé et s'est rapproché de la valeur de 1, elle est au-dessus de la valeur de 1, mais elle était près de 2 et elle est aujourd'hui en dessous de 1,5. Donc, il y a eu une énorme évolution. Cela passe par de l'organisation, mais surtout des investissements pour faire en sorte qu'il y ait le moins de gaspillage possible de l'eau.

Pour autant, malheureusement, on est dans un contexte où on s'aperçoit aujourd'hui que la production en eau, elle n'est pas suffisante et la CLE, elle vient de présenter une solution mais je ne reviens pas à la solution présentée.

Moi, je voudrais attirer votre attention sur deux points : premièrement, le point économique – je vais essayer de faire très vite, quand même, pour respecter – et ensuite, juste pour lancer une réflexion parce que je pense qu'il faut aussi peut-être mener une réflexion.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Pour votre information, il reste cinq minutes.

M. Sylvain JACOBEE, CCI Vosges : Je n'en ai pas besoin de plus. Je me dis ça, je vais essayer de la respecter.

Alors, premièrement sur le bassin économique, sachez quand même que le bassin dont on parle, le bassin de l'ouest vosgien, c'est 57 800 habitants. Alors, les données ont quelques années, mais les données restent les mêmes. En matière d'emploi, on a 21 600 emplois qui ont été référencés, pareil, il y a quelques années. Et 82 % des actifs de cette zone-là travaillent sur ce bassin d'emplois, donc très peu d'évasions en termes d'emploi. On a une population qui est légèrement en baisse et un taux de chômage qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale.

Si on regarde les deux entreprises (Nestlé et la fromagerie), Nestlé, c'est environ, j'arrondis, 1 000 emplois, je parle localement ; la fromagerie, c'est un peu plus de 600 emplois localement. Il faut regarder que cela représente 40 % de l'emploi industriel du bassin, ce n'est pas neutre. Cela représente, je vous ai dit tout à l'heure, 21 000 emplois, vous voyez la part que cela représente. Il faut regarder aussi les emplois indirects. En matière de problématique d'eau, des entreprises qui travaillent dans le secteur de l'eau, il faut savoir qu'il y a 12 000 salariés en France qui travaillent dans ce secteur-là et les emplois indirects qui sont déduits, qui sont la résultante de ces activités, c'est 30 000. Ce qui veut dire que si on se projette et il n'y a pas de raison que le ratio ne soit pas valable ici, c'est 2 500 emplois indirects qui dépendent directement de l'activité Nestlé, qui se rajoutent bien évidemment aux 1 000. On peut considérer aussi que chez la fromagerie, il y a des emplois indirects et en plus 1 200 agriculteurs qui, bien évidemment, ont l'exutoire pour leur production qui est entreprise.

Donc, si on regarde d'un point de vue purement économique, on a des analyses qui sont en cours et qu'on sera sans doute en mesure de vous présenter prochainement dans les autres ateliers, mais si on regarde, on est entre 5 000 et 6 000 emplois qui dépendent directement et indirectement de l'activité industrielle de l'eau. Je compare aux 20 000, aux 21 000, ça fait un quart, un quart des emplois aujourd'hui sur ce bassin dépend de l'eau de manière directe ou indirecte. Et si je raisonne en termes de ménages, juste en termes de ménages, vous avez 57 000 habitants, vous voyez le nombre de ménages que cela peut représenter. On va considérer qu'on est peut-être une vingtaine de milliers de ménages. Vous prenez le ménage actif où vous avez pratiquement un ménage actif sur deux, pratiquement, dont l'activité et les revenus dépendent des emplois directs, des emplois indirects liés à l'activité de l'eau. Donc, ce sont de vrais enjeux économiques ; enfin, ce sont des enjeux qui sont plus que structurants pour le territoire.

Alors moi, par rapport à cela et en conclusion – donc, je pense que je serais dans le timing qui est le vôtre – j'ai plusieurs choses à dire : moi, je suis très factuel. Je ne suis pas le promoteur de Nestlé. La CCI, c'est 17 000 entreprises ; je représente les 17 000, Nestlé en est une, l'Ermitage en est une ; bien sûr, ce n'est peut-être pas la plus petite, on est bien d'accord, mais enfin, des entreprises, on présente tout le tissu économique. Plusieurs constats : premièrement, on ne peut pas nier – en tout cas, nous, c'est comme cela qu'on analyse – la volonté de ces deux entreprises-là d'essayer par leur stratégie d'entreprise, par leur management et par leur investissement, de baisser leur prélèvement sur la ressource. De même qu'on ne peut pas nier puisque je sais que Nestlé, et bien sûr, je suis très près de tous ces travaux, si j'ai bien compris, le coût pour la population – c'est ça qui est aussi important – de l'eau qui, comme l'a dit la personne qui m'a précédé – sera une eau de qualité et une eau potable et consommable, bien évidemment, il n'y aura pas d'incidence sur le coût parce que les entreprises assumeront, et notamment Nestlé assumera, les responsabilités qui sont les leurs. Ça, c'est une réalité. On a aujourd'hui la CLE qui propose une solution. Alors, certes, des solutions miracles qui satisfassent tous les intérêts, cela n'existe pas.

Moi, je considère à ce niveau-là que ce qu'on peut dire, c'est que le résultat, il est satisfaisant parce que quelque part, cela préserve à la fois les populations par rapport à leurs besoins et les entreprises par rapport à l'utilisation et cela permet de garantir l'essentiel.

Je voudrais juste terminer en lançant une réflexion. Je ne sais pas si vous savez ce que sont que les aménités. Les aménités, c'est en fait toute une réflexion qu'il y a qui d'ailleurs soulève de vraies problématiques mondiales. Aujourd'hui, l'eau est un enjeu extrêmement fort en matière d'aménité. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous avez des bassins de ressources, vous avez des réservoirs qui, aujourd'hui, alimentent des populations. Le massif des Vosges, le territoire des Vosges est un bassin principal dans le Grand Est qui alimente des millions de bénéficiaires de l'eau à des dizaines et des centaines de kilomètres. Il l'alimente de manière tout à fait naturelle. Quelles sont les contreparties de ces aménités, de ce qu'on apporte ? Il n'y en a pas ; il n'y en a pas. On alimente de l'eau de qualité à des populations qui sont à des centaines de kilomètres, il n'y a aucune contrepartie.

Aujourd'hui, vous avez deux entreprises qui, certes, contribuent au prélèvement de l'eau, mais qu'est-ce qu'elles apportent sur le territoire ? Elles contribuent de manière extrêmement structurante à la richesse de l'eau. Je n'ai pas évoqué aujourd'hui les impacts sur la fiscalité, ce que cela peut permettre en développement d'équipements, de tourisme, etc., sur lesquels on reviendra sans doute ultérieurement, mais pas ce soir.

Juste dire... C'est vraiment le mot de la conclusion.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : C'est le dernier mot.

M. Sylvain JACOBEE, CCI Vosges : Excusez-moi.

Juste dire, pourquoi le fait d'organiser une distribution à quelques kilomètres nous poserait un problème alors qu'une distribution naturelle à des centaines de kilomètres ne nous pose aucun problème et, dans ce deuxième cas, nous n'avons aucune contrepartie.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. JACOBEE.

J'imagine que vous allez participer aux travaux également. Donc, je vous laisserai continuer éventuellement d'argumenter dans votre groupe de travail. Merci beaucoup.

Merci pour ces trois présentations successives.

Je vais vous présenter dans un instant les personnes ressources, justement, qui seront à votre disposition pour intervenir ou pour répondre à certaines de vos questions, pour vous donner toute précision utile, technique parce que c'est vrai que le sujet est parfois un peu technique. En tout cas, je ne sais pas si vous l'avez constaté comme moi, mais effectivement, on a des divergences d'approches et des différences de vues, bien évidemment. Mais aussi, on a cru comprendre des constats et des objectifs partagés sur certains aspects qui constituent, sans parler de consensus, bien évidemment, une sorte de socle commun qu'il vous est proposé de compléter justement, de faire grandir et de faire progresser.

Alors, pour vous aider dans vos réflexions, vous avez à disposition des personnes ressources qui possèdent un badge de couleur qui vous permettra de les repérer. Je vous demanderai, à l'appel de votre nom, si vous le voulez bien, vous lever qu'on puisse vous repérer. Vous avez

bien sûr le collectif eau d'une part avec M. FLECK. Vous avez la structure porteuse, le Conseil départemental des Vosges, donc Mme WOJCIECHOWSKI, par exemple, ou Mme CUNY qui se sont exprimées tout à l'heure. Pour les collectivités, nous avons des élus :

- M. Alain PIERRE, maire d'Uzemain et président du syndicat intercommunal des eaux des Monts-Faucilles – merci, monsieur ;
- M. Daniel THIRIAT, maire de Mandres-sur-Vair, délégué au SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair – merci,
- Jean-Bernard MANGIN, maire d'Auzainvilliers et président du SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair,
- M. Jean-Luc COUSOT, maire de Villers et président – alors, pardonnez-moi pour la prononciation de certaines communes ; je ne suis pas département et pardonnez-moi si j'écriche le nom des communes, vous rectifierez de vous-mêmes, je vous en remercie d'avance – président du SIE de la région mirecurtienne,
- M. Guy SAUVAGE, Conseiller départemental, maire de Châtenois, président du SIE de la Vraine et du Xaintois.

Pour les représentants de l'Etat, nous avons parmi nous :

- M. Antoine GALVEZ qui est chef du bureau de la police de l'eau, direction départementale des territoires chargée de la réglementation du Code de l'environnement, du dossier d'autorisation et études d'impact – merci, monsieur,
- Mme Nathalie KOBES, chef du service environnement et risques, direction départementale des territoires, aménagement du territoire, réglementation, autorisations,
- Mme Lucie TOME, chef de service Agence Régionale de Santé, déléguée territoriale des Vosges pour les questions sur le Code de la santé, les périmètres de protection, les ressources en eau et l'hydrogéologie.

Concernant les entreprises, pour Nestlé Waters, nous avons la présence de :

- M. Christophe KLOTZ, directeur d'Agrivair pour les questions sur l'aménagement et la protection des nappes – merci,
- M. François NEGRO, directeur des ressources en eau Europe du Nord pour les questions de l'hydrologie, sur l'hydrologie et les différentes ressources en eau,
- M. Hervé LEVIS, directeur du site de Nestlé Waters Vosges, pour les questions générales, bien sûr, et de stratégie du site de production de Nestlé Waters Vosges.
- Pour la coopérative Ermitage, son président : M. Daniel GREMILLET, représentant de l'Ermitage à la Commission Locale de l'Eau.

Merci, mesdames, messieurs, pour votre présence et pour avoir bien voulu vous présenter.

Un petit mot très rapidement sur le rôle des animateurs et des rapporteurs. Donc, vous avez parmi vous des animateurs et des rapporteurs à chaque table qui sont parfaitement neutres et qui n'interviendront pas dans le travail du groupe, mais qui sont à votre disposition pour faire respecter les consignes, pour s'assurer du bon déroulement du travail du groupe et pour se charger pour le rapporteur de la restitution la plus fidèle possible des propositions du groupe. Alors, chacun est aussi identifié par un badge animateur ou rapporteur ; vous les retrouverez à chacune de vos tables. Le rôle des animateurs, c'est bien de préciser ces consignes, c'est de faire un tour de table, si vous le souhaitez, au début du travail pour que les participants fassent

connaissance. Ceci dit, je vous donne une astuce, je propose que chacun se présente au fur et à mesure qu'il prendra la parole, comme ça, cela vous fera gagner un peu de temps pour rentrer dans les sujets. Faire appel aux personnes ressources pour répondre aux questions du groupe, animer le travail et organiser la réflexion, veiller à faire participer tout le monde, reformuler ce qui est dit de manière à faire valider certains propos par le groupe avant que le rapporteur les note pour une meilleure compréhension et prévoir une validation finale avant la fin de la restitution.

Le rôle des rapporteurs, je les invite d'abord à demander à chaque personne, comme je le disais à l'instant, de ne pas oublier de se présenter si nécessaire, pour qu'on puisse identifier chacun et qu'on puisse attribuer les bonnes interventions aux bons interlocuteurs ; prendre note des propositions du groupe en vue de restituer en quatre minutes – pour information – le travail du groupe. Donc, il s'agit d'être particulièrement synthétique pour les rapporteurs ; leur travail n'est pas facile, vous pouvez le comprendre. Bien écrire pour que l'on puisse scanner les documents de travail, ce qui nous permettra de travailler sur ordinateur ensuite, être concis et synthétique. Les feuilles qui ont été remises pour chaque groupe seront projetées en direct pendant que le rapporteur fera sa restitution. Le rapporteur doit compléter les feuilles avec des éléments du groupe et présenter le ou les scénarios du groupe en quelques minutes de manière concise et synthétique. Là aussi, le but étant de consacrer le plus de travail possible à vos travaux. Le temps de restitution étant particulièrement contraint, vous l'avez compris, quatre minutes, les rapporteurs essaieront de souligner successivement au fur et à mesure qu'ils interviendront, ce qui a déjà été évoqué par d'autres groupes pour ne relater en détail que ce qui est nouveau ou différent. Vous comprenez l'intérêt de gagner du temps là-dessus. Ce qui aura déjà été dit par un rapporteur, ce ne sera pas forcément la peine de revenir dessus, soyez complémentaires les uns des autres, évidemment, pour qu'on puisse entendre le plus de propositions possible dans le temps qui vous sera imparti. Le but étant de compléter ce qui n'aurait pas encore été dit.

J'en termine là-dessus. Je vous laisse travailler. Vous êtes, pour information, 200 personnes inscrites, mais peut-être plus de présents encore puisque certains nous ont rejoint depuis. Une dernière chose pour être complet, un petit rappel évidemment : les animateurs, les rapporteurs ont un devoir de neutralité. Ils sont eux-mêmes neutres au départ et ce sont des personnes qui ne travaillent pas sur le sujet. Donc, merci de les éclairer aussi en cas de besoin.

J'utiliserais une petite clochette pour information. J'essaierais d'amplifier avec le micro. Je vous indiquerai quand vous aurez consommé les 30 premières minutes. Puis, quand vous en serez à 45, et nous ferons une petite sonnerie encore, cinq minutes avant la fin. Alors, comme l'a dit le garant, nous ne sommes pas à cinq minutes près, mais je vous inviterais quand même à travailler dans le temps qui nous est imparti parce qu'on peut toujours allonger, mais effectivement, ça nous oblige, le fait d'avoir un temps, à être le plus précis possible. Merci d'avance. Bon travail à tous et à toutes.

Mme Aurélie WOJCIECHOWSKI : Je me permets de vous rappeler juste la consigne en une minute. L'idée, c'est de vous faire proposer et que vous puissiez imaginer votre propre scénario de gestion de cette problématique des nappes des GTI. Donc, comment est-ce que vous

satisferiez, vous, les besoins qui sont identifiés à ce jour sur le secteur, sachant que la nappe des GTI ne peut fournir que 2 millions de mètres cubes.

Il y a deux grandes feuilles (une feuille A3 et une feuille A4) que les rapporteurs ont à leur disposition. Vous avez aussi un certain nombre de documents techniques à votre disposition plus les personnes ressources. L'idée, c'est d'essayer de travailler et d'exprimer votre point de vue sur des petites notions qui ont été reprises dans les deux scénarios : sur quel territoire, finalement, est-ce qu'il faut travailler ? Quelle pourrait être votre proposition, vous, de la hiérarchisation des usages ? Quelle définition, d'ailleurs, est-ce qu'on peut donner à la priorité des usages ? Parce qu'on va peut-être être d'accord sur le niveau de priorité, mais peut-être pas sur les mots qu'on met derrière, pareil pour le territoire. Donc, également de donner votre avis sur les principes de la CLE ou le principe du collectif et vous avez des documents qui reprennent ces principes, on vous demande de les hiérarchiser et d'exprimer votre avis sur les principes. Si vous avez des questions, on est à votre disposition.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, Mme WOJCIECHOWSKI.

Il est 19 h 35. Donc, je vous propose de commencer vos travaux.

Début travaux de groupes - Sonnerie

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Ça, c'est pour vous acclimater avec la petite sonnerie que vous entendrez à plusieurs reprises.

Fin des travaux de groupes - Sonnerie

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci aux rapporteurs qui se sont déjà manifestés et qui ont terminé. Merci aux autres de bien vouloir procéder à la dernière touche de leur restitution.

Je vais vous demander, s'il vous plaît, un peu d'attention, bien sûr, puisque nous allons procéder à la restitution. Je vais demander aux rapporteurs qui sont d'ores et déjà prêts de bien vouloir se rapprocher de la scène puisqu'on va essayer de faire avancer les choses et donc, pour commencer avec ceux qui sont déjà prêts à restituer.

Evidemment, je vais demander – s'il vous plaît – votre attention pour pouvoir partager ensemble cette restitution. Pour ce faire, je vais forcément être obligé de demander aux groupes qui travaillent encore de bien vouloir à minima faire silence. Merci d'avance. Encore une fois, merci aux rapporteurs de nous rejoindre au fur et à mesure au-devant de la scène.

Je vous rappelle qu'on va envisager de projeter vos restitutions, vos synthèses ou les éléments qui pourront être diffusés à l'écran. On verra ce que cela donne puisqu'évidemment, les documents sont assez grands. Donc, je ne sais pas ce que cela donnera au niveau lisibilité, mais dans la mesure du possible, on va essayer de transcrire à l'écran pour vous permettre de retrouver un certain nombre de détails si possible.

S'il vous plaît, je ne doute pas que vous avez encore tout à fait matière à travailler. Je vous rappelle que l'idée est de faire un point d'étape avec les restitutions qui vont se succéder devant vous. S'il vous plaît, votre attention, ça va être très compliqué pour les rapporteurs de partager le plus largement possible le travail qui a été fait sur chaque table. Merci de votre attention par avance. Je vous rappelle qu'un certain nombre de sujets seront également traités la semaine prochaine. Donc, vous aurez l'occasion évidemment, entretemps, de revenir sur les documents qui vous seront mis à disposition, qui seront mis en ligne. Vous pourrez tous les consulter et vous pourrez revenir sur les sujets sur lesquels vous avez travaillé.

Alors, j'invite le premier rapporteur volontaire parce que ça va être sans protocole. Merci à chaque rapporteur de bien vouloir préciser le numéro de votre table. S'il vous plaît, je vais vous demander quand même quelques encouragements parce que les rapporteurs font un travail difficile, comme vous pouvez l'imaginer. Et puis, je remercie en particulier la première, en l'occurrence, on va dire rapporteuse, la première qui a bien voulu se prêter à cet exercice.

Merci pour vos encouragements globalement pour l'ensemble des rapporteurs, merci.

Applaudissements

Sophie, rapporteur table 1 : Alors, je vais rapporter pour la table numéro 1. Je vais commencer par le premier document général.

Je vais faire le document dans l'ordre, le premier document, avec la première question sur les secteurs. Donc, on est resté sur le périmètre du SAGE.

Pour ce qui est de la classification pour les priorités de l'eau, on est tous tombés d'accord sur le fait que l'eau devait être prioritairement dédiée aux habitants. Ensuite, la table a choisi de répartir en deuxième place tous les autres usages pour toutes les activités vecteurs d'emploi, les principales activités vecteurs d'emploi, à savoir : l'agriculture, Nestlé, Ermitage et les autres industries. En troisième, ils ont choisi de mettre le tourisme. Voilà pour le classement qu'ils ont proposé.

Pour ce qui est de la définition des priorités d'usage, nous avons donné comme définition : satisfaire les besoins vitaux des populations durablement.

Enfin, pour la dernière question, pour donner un classement des cinq principes les plus importants, donc à égalité, il a été mis le principe numéro 1 proposé par la CLE, à savoir : pérenniser l'alimentation en eau potable des populations, tout en répondant aux enjeux économiques du territoire (priorité d'usage aux collectivités) à égalité avec le principe du collectif Eau 88 qu'on jugeait identique, à savoir les types d'usage par priorité sur le territoire (priorité d'usage aux collectivités). En deuxième principe a été mis : satisfaire tous les usages en mobilisant les ressources complémentaires de substitution sans détériorer ces ressources et les milieux associés. En troisième principe : optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau. Ils ont proposé un quatrième principe qui n'était pas à la base proposé, à savoir : pas de surcoût pour les usagers. Enfin, le dernier principe proposé est un moratoire concernant toutes les autorisations de nouveaux forages dans les Muschelkalk.

Voilà pour le résumé de la première feuille.

Je vais être assez concise pour la deuxième feuille puisque la table a choisi de conserver le scénario proposé par la CLE. Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres et tout ça puisqu'ils ont gardé les mêmes chiffres, la même répartition, avec quand même plusieurs précisions pour répondre aux questions : qui doit faire des économies d'eau ? On a dit : tout le monde. C'est notamment une des questions qu'ils souhaitent approfondir pour la semaine prochaine, savoir justement quelles économies chacun peut apporter, que ce soit habitant, industrie... Deuxième point : où faut-il aller chercher l'eau ? Ils n'ont pas répondu de nappes précises. Justement, c'est un autre point de précision dont chacun a besoin, c'est donc : autre, en fonction du résultat des études qui seront menées. Une des précisions qui sera aussi à apporter la prochaine fois, c'est justement avoir des précisions où aller chercher cette eau et à quel prix aller chercher cette eau ? Ce sont vraiment les deux précisions qui sont attendues pour la semaine prochaine : où et à quel prix chercher l'eau et des précisions sur les économies de chacun.

Voilà, j'ai à peu près résumé tous les propos. Si je n'ai pas été assez claire.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : On ne peut pas faire mieux. Vous êtes à 4 minutes à la seconde près. Alors là, chapeau ! Bravo !

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Donc, merci pour votre concision, vous aurez donné le tempo. Voilà ce que ça dure une restitution. Merci au suivant de bien vouloir présenter et préciser le numéro de votre table également.

Madame rapporteur table 3 : Bonsoir ! Alors moi, je vais restituer le travail de la table numéro 3.

Ce qu'on peut déjà dire d'entrée concernant notre table, c'est que c'était une table relativement clivée. On a, sur tout le travail, deux scénarios distincts qui se dégagent sur toutes les questions, en fait.

Sur la première question qui concerne le territoire à prendre en compte, on a donc deux propositions : une proposition qui a recueilli l'aval de neuf personnes qui est le périmètre de la nappe des GTI avec la précision suivante qui est de ne pas créer de tensions sur d'autres secteurs. La deuxième proposition qui recueille l'accord de six personnes, c'est le secteur sud-ouest, en considérant que cette nappe est pourvue et peut répondre aux besoins de tous les secteurs. Donc ça, c'est pour la première question.

La seconde qui est l'ordre de priorité des usages, là, on se retrouve sur ce qu'a énoncé Sophie tout à l'heure qui est de mettre les habitants en première position. On le retrouve chez nous aussi. Par contre, après, cela devient assez rapidement clivé chez nous également. Par contre, on est encore toujours sur un accord sur les deuxièmes usagers qui sont les agriculteurs ; ils arrivent dans les deux groupes en deuxième position, mais avec une précision qui est également

consensuelle dans les deux parties de cette table qui est une agriculture respectueuse, économe et raisonnée.

Ensuite, nous avons deux scénarios qui divergent : une partie des personnes (dix personnes en l'occurrence) mettent en troisième position l'industrie, mais au sens large du terme (Nestlé, l'Ermitage, les PME) et en quatrième position le tourisme. Tandis que de l'autre côté, après habitants, agriculture respectueuse, arrive le tourisme ; ensuite, les industries, mais au sens PME (petites et moyennes entreprises), ensuite l'Ermitage et en dernier Nestlé. Cette deuxième proposition a recueilli sept voix.

Sur ce qui est de la définition du terme « priorité d'usage », la définition retenue, pareil, elle commence avec un tronc commun : il s'agit de l'eau potable qui doit être utilisée pour l'intérêt général des populations. Là-dessus, tout le monde est d'accord. Mais ensuite, nous avons une divergence : le premier groupe nous indique que peu importe d'où vient cette eau, du moment qu'elle est potable, et le deuxième groupe nous dit que cette eau provient du secteur sud-ouest et si possible du GTI. Ça, c'est pour la définition du terme « priorité d'usage ».

Ensuite, sur les principes...

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Il vous reste une minute pour information.

Madame rapporteur table 3 : ... et la hiérarchisation, en fait, les deux groupes ont retenu respectivement les principes de la CLE ou les principes du collectif. Donc, neuf personnes ont retenu les principes de la CLE en rajoutant les principes éthiques et règlementaires eau patrimoine commun. Un deuxième groupe de six personnes a retenu les principes du collectif en ajoutant « optimiser les usages ». Une personne avait rajouté une nuance en gardant les numéros 1 et 2 du collectif et les cadres de la CLE.

Donc, sur la répartition, on a deux scénarios. Le premier scénario, six voix : le volume d'eau qui est attribué aux collectivités est de 1 410 000 m³, c'est-à-dire qu'on affecte une économie de 300 000 m³ sur cet usager-là, en considérant que cette économie sera faite sur les déperditions réseaux. On attribue 500 000 m³ à l'Ermitage et rien à Nestlé Waters...

Sonnerie

Madame rapporteur table 3 : ... en considérant qu'il faut consommer moins de 2 millions de mètres cubes pour permettre la recharge de la nappe. Le deuxième scénario, on garde les chiffres de la consommation actuelle, 1 710 000 m³ pour les collectivités, 500 000 l'Ermitage, 740 000 Nestlé Waters, en considérant qu'il faut prévoir des ressources de substitution contrôlées dans un souci de protection de l'eau. Mais par contre, il faut demander des efforts à toutes les catégories en priorisant néanmoins les économies sur les collectivités, notamment par le biais des déperditions des réseaux qu'il faut donc régler. Voilà.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci. J'ai parfaitement conscience de la difficulté de restituer de manière précise et satisfaisante en si peu de temps. Merci pour votre

effort, mais j'invite évidemment chacun à respecter ce timing pour nous permettre de ne pas terminer trop tard.

Pour information, nous avons dans un premier temps envisagé d'afficher les détails de ce qui vous est lu à l'écran, il s'avère que ce n'est pas du tout lisible. Par contre, pour information, vous retrouverez les scans de ces documents au plus tard lundi en ligne. Donc, vous pourrez vous y replonger en détail.

Merci d'indiquer votre groupe, votre table.

Madame rapporteur table 2 : Bonsoir. Donc, je vais reprendre les travaux qui ont été réalisés par la table numéro 2.

Pour répondre à la question numéro 1, concernant le territoire à prendre en compte, une majorité a pris la décision de choisir le numéro 5, à savoir le périmètre de la nappe des GTI avec une discussion pour classer au même niveau le périmètre du SAGE ; légère majorité sur le numéro 5.

Pour la question 2, classer en priorité les usages suivants : en numéro 1, ils ont décidé de choisir les habitants, en numéro 2 l'agriculture, en numéro 3 le tourisme et puis, après discussion, en numéro 4 l'industrie process et également en 4 l'industrie autre.

Pour la question 3, par rapport aux priorités d'usages de l'eau aux habitants : la définition serait de l'eau saine, potable au robinet pour tous les habitants, nécessaire aux besoins des habitants.

Le classement des principes : en premier lieu, ils ont choisi les principes éthiques et réglementaires. Ensuite, après discussion, en numéro 2, pérenniser l'alimentation en eau potable des populations avec une difficulté de choix avec ce qui serait le numéro 3, optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau. Egalement en numéro 3 à un moratoire concernant toutes les autorisations de nouveaux forages dans les Muschelkalk.

On a passé beaucoup de temps sur ce premier exercice, donc cela a été difficile d'établir un scénario et aussi par manque d'informations techniques. On a classé par ordre de priorité les différents profils : en un on a classé les collectivités en priorité, puis l'Ermitage et également en deux, Nestlé Waters. Puis, on a réfléchi à la question de substitution. Je vous relis les notes communes aux groupes, donc pas de décision commune prise concernant la substitution par manque de données chiffrées, nécessité d'apport d'informations sur le risque d'assèchement de ce nouveau territoire prélevé, c'est-à-dire un risque de déplacement du problème et un consensus a été fait sur les économies d'eau, proportionnellement aux consommations actuelles, c'est-à-dire habitants et industriels, et en prenant en compte les économies déjà réalisées.

Voilà, j'ai été assez rapide.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci pour ce crédit qui rattrape la restitution précédente. Nous sommes parfaitement dans les temps. Merci beaucoup pour ce travail remarquable de synthèse.

Merci monsieur de bien vouloir rappeler à quelle table vous restituez.

Monsieur rapporteur table 5 : Bonsoir. Je restitue pour la table numéro 5.

Concernant la première question sur le périmètre défini. Les participants ont principalement voté pour le périmètre du SAGE, 9 personnes ont choisi ce périmètre sur 14 participants.

Concernant la question 2 sur la priorité des usages :

- en numéro 1, ils ont décidé de mettre les habitants ;
- en numéro 2, l'agriculture ;
- en numéro 3, l'Ermitage, les autres industriels tourisme, au même niveau ;
- et en dernière position, Nestlé Waters.

Donc ils ont fait ce choix, considérant majoritairement que Nestlé Waters n'était pas au même niveau que les autres usagers, puisqu'il y avait la dimension de la marchandisation de l'eau.

Concernant la question numéro 3, pour la définition des priorités d'usage de l'eau aux habitants. Ils ont voulu souligner que l'eau était un bien universel, qu'il faut préserver pour l'avenir, pour la population avant tout. Concernant l'usage des habitants, ils ont souligné qu'il fallait que l'eau soit utilisée vraiment pour les besoins vitaux, notamment on a abordé la problématique des piscines individuelles.

Concernant la question numéro 4, les participants ont souhaité mentionner qu'ils ont réalisé ce classement sur la base de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, c'est-à-dire sur la base de la discussion des valeurs. Donc en numéro 1, ils ont décidé de mettre les principes éthiques et réglementaires non discutables : l'eau patrimoine commun. En numéro 2, optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau, en précisant la mise en place de mesures incitatives pour les usagers. En numéro 3, un moratoire concernant toutes les autorisations de nouveaux forages dans les Muschelkalk et en étendant cette proposition à tous les autres forages. En numéro 4, les types d'usage par priorité sur le territoire, priorité d'usage aux collectivités. En numéro 5, à égalité, l'utilisation des ressources en eau disponibles sur le territoire GTI secteur sud-ouest, avec une autre opposition de leur part, le besoin d'éléments techniques. Cela est une proposition qu'ils ont élaborée, une demande de leur part.

On a passé beaucoup moins de temps sur le deuxième document. Donc, aucun scénario n'a vraiment été très défini, notamment on a rencontré des difficultés pour répartir les volumes. Cependant majoritairement, il a été dit que tout le monde devait faire des économies de manière proportionnelle, dans des proportions identiques. Par contre, une majorité des participants se sont prononcés contre une ressource de substitution, malgré les risques économiques, notamment les suppressions d'emploi, la perte de population.

Concernant la dernière question sur les points qui devraient être abordés lors de la prochaine réunion, les participants souhaiteraient davantage revenir sur certains aspects techniques.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, on vous applaudit également. Table suivante numéro...

Elisabeth, rapporteur table 8 : Bonsoir. Je vais restituer les propos de la table numéro 8. Je m'appelle Elisabeth. Je me permets de faire un tout petit aparté concernant notre table, pour vous dire que contrairement à mes collègues rapporteurs, nous ne dégagerons pas de solutions très tranchées comme cela a été fait auparavant. Néanmoins, je vais vous énoncer au mieux ce qui a été proposé par la table.

Répondons à la question numéro 1, majoritairement, la table a souhaité un périmètre du SAGE, avec une ouverture sur le département, donc sur le territoire à prendre en compte. Concernant la classification, il a été très difficile de trouver un classement très tranché. Au final, malgré le classement que je vous propose, la table a finalement proposé un classement impossible, parce que les éléments sont indissociables. Toutefois, en un, nous avons d'abord porté les habitants, en deux, l'agriculture avec le volet uniquement élevage, en trois, l'industrie avec 50 % de la table qui orientait ses réponses sur une industrie regroupée, c'est-à-dire l'ensemble des industries et une autre partie de la table qui considérait que les industries devaient être dissociées, tel qu'on l'a présenté dans les propos liminaires. Enfin, en quatrième point, venait le tourisme avec une précision toutefois, considérant que le tourisme est lié à l'industrie. Question numéro 3, priorité d'usage de l'eau aux habitants, orientation de réponse encore une fois, qui a déjà été dite par un des rapporteurs, qui dit répondre aux besoins vitaux.

Concernant la hiérarchisation des principes, nous n'avons réussi qu'à mettre deux points en avant. Le premier, pérenniser l'alimentation en eau potable des populations, qui est le point 1 des principes de la CLE, c'est une décision majoritaire. L'autre grosse majorité s'orientait vers un moratoire concernant toutes les autorisations de nouveaux forages, qui est le principe numéro 4 du collectif. J'en ai fini avec le premier volet.

Pour le scénario, par contre, là je n'ai aucun chiffre à vous proposer. Je peux simplement vous dire que notre groupe estime que c'est un volet trop technique, qu'ils n'ont pas voulu prendre de position et considèrent que les économies doivent être faites de toute part, avec pour objectif un équilibre entre la nappe et la consommation. Toutefois, s'il s'avère que des besoins de ressources de substitution sont nécessaires sur ce point, 50 % de la table étaient pour des ressources de substitution et 50 % non. Sur ceux qui étaient pour les ressources de substitution, majoritairement elles s'orientent sur la nappe des GTI et pour les autres personnes qui étaient contre, il a été précisé qu'il est nécessaire de stopper l'exploitation pour l'exportation de la couche profonde.

Enfin dernier point, sur des sujets qui mériteraient d'être abordés lors des prochains ateliers, on a repris l'impact environnemental et socioéconomique, je pense qui est à l'ordre du jour. On a précisé un détail technique sur l'implantation de la salle parce qu'on avait du mal à s'entendre et que ce n'était pas facile.

Il y avait juste un dernier point, quid de la marchandisation de l'eau.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup pour cette restitution. Vous l'aurez compris, il peut y avoir des restitutions de nature différente d'une table à l'autre, puisque c'était aussi l'objectif de la diversité que de vous proposer un tirage au sort en quelque sorte pour votre position. La composition des tables peut être différente et faire l'objet de restitutions qui le sont tout autant.

Merci de bien vouloir préciser le numéro de la vôtre, madame. Merci.

Table numéro 6.

Madame rapporteur table 6 : Bonsoir.

La question 1, notre table était à l'unanimité d'accord pour la définition 3, le périmètre du SAGE. A la question 2, on s'est fait préciser qu'on parlait bien des usages de la nappe des GTI et pas de l'eau en général, et là il y avait unanimité pour le 1^{er}, les habitants, et ensuite la majorité de la table mettait en 2 : les industries, en 3 : les agriculteurs, et une minorité, 4 sur 16, un quart quand même, mettait en 2 : agriculture, Ermitage, tout ce qui est agri et agro, et en 3 : industrie.

A la question 3 sur le terme priorité d'usage de l'eau aux habitants. Tout le groupe était d'accord pour reprendre la définition réglementaire, en disant garantir que les habitants ont de l'eau en quantité et en qualité, tout en conciliant avec les autres usages, et deux personnes ont rajouté leur définition, en plus il faut que l'approvisionnement de l'eau soit local.

Pour la question 4, sur les cinq principes les plus importants. Le premier à l'unanimité, c'est le premier principe de la CLE, pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire. Ensuite, la majorité a mis en 2 : optimiser les usages par des mesures d'économie et en 3, satisfaire les usages en mobilisant des ressources complémentaires. La minorité a fait l'inverse, en 2 les ressources complémentaires, argumentant que les économies ne suffisaient pas et mettant les économies en 3. En 4, unanimité pour un principe qui n'existait pas, qui est compléter les études. En 5, la majorité pour le moratoire concernant les autorisations de nouveaux forages, avec une minorité pour partager de façon équitable les coûts induits par la substitution.

Sur les scénarios, la majorité du groupe considère que le scénario de la CLE, objectif déficit nappe 0 présenté, est équilibré car tous font un effort et une minorité, trois personnes, préconisent un scénario 2 où les 650 000 de Nestlé ne sont pas puisés dans la nappe, mais vont pour les besoins des collectivités en eau potable, les 650 000 remplacent la substitution. La seule remarque, c'est que l'exercice du scénario était un peu compliqué vu le délai et en fin de séance, cela mériterait un peu plus de temps.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup. Restitution suivante.

Monsieur rapporteur table 4 : Je représente les propositions de la table numéro 4.

Pour la question numéro 1, deux périmètres sont ressortis : le périmètre du SAGE et le périmètre de la nappe des GTI. Pour la question numéro 2, le premier point à quasiment à

l'unanimité concernait les habitants. Le deuxième point, il n'y a pas eu de consensus réellement trouvé, d'une manière générale les membres du groupe étaient d'accord pour parler des activités économiques en général. Concernant la définition, celle retenue c'est celle indiquée dans la loi sur l'eau de 2006. Pour la question numéro 4, il y a eu les trois premiers principes de la CLE, à savoir pérenniser l'alimentation en eau potable, optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau et satisfaire tous les usages en mobilisant des ressources complémentaires de substitution, sans détériorer ces ressources et les milieux associés.

Le premier principe du collectif Eau 88 a aussi été retenu, à savoir les principes éthiques et réglementaires non discutables eau patrimoine commun.

Concernant le deuxième document. Il n'y a pas eu de répartition du volume prélevé, par contre à l'unanimité, ce qui a été dit c'est qu'il faut aller au-delà de l'équilibre, en augmentant les économies au niveau de tous les acteurs. Par rapport aux ressources, on aurait besoin de ressources de substitution, il faudrait d'ailleurs les multiplier et les diversifier. Il a notamment été abordé les autres surfaces. Voilà.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Vous en avez terminé ?

Merci beaucoup. Restitution suivante. Merci monsieur de bien vouloir nous rappeler le numéro de la table.

Monsieur rapporteur table 11 : Je vais restituer pour la table 11, composée de 17 personnes, majoritairement deux groupes : 12 personnes et 5 personnes, qui globalement votaient à peu près pareil. Donc, je vais vous faire le compte rendu plutôt de la majorité ; sur les points où il y a eu consensus, je vous l'indiquerai.

Sur la première question, il y avait une égalité entre le secteur sud-ouest et le périmètre de la nappe des GTI. Sur la question 2, c'est majoritairement les habitants qui sont arrivés en 1, ensuite toutes les entreprises qui utilisent de l'eau, et puis enfin l'agriculture, il y avait un consensus sur le fait qu'à cette table, on pouvait mettre toutes les entreprises, c'est-à-dire toutes les activités économiques y compris tourisme, dans le même package. Sur la question 3, la table est partie sur partager et pérenniser l'eau potable pour tous. Je dois préciser aussi qu'il a été dit que la question a été un peu ambiguë et que c'était difficile de répondre ; il a été dit également à ce moment-là et c'était un consensus que les études n'étaient pas encore abouties.

Sur la question 4, la table a réussi à dégager trois principes. Là encore, le reflet de la majorité, qui sont les trois premiers principes de la CLE, à savoir pérenniser l'alimentation en eau potable, optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau et puis satisfaire tous les usages en mobilisant des ressources complémentaires de substitution.

Sur le deuxième document, la table est partie sur le scénario de la CLE, avec majoritairement une nécessité de faire appel à une ressource de substitution, que les études hydrogéologiques devront préciser. Mais quand même, prioritairement la table préférait que cela aille vers les nappes des GTI, du secteur sud-est et la nappe des carbonates du Muschelkalk et ensuite seulement, la nappe des calcaires du Dogger.

Enfin, concernant les sujets à aborder lors des prochains ateliers, il est impératif d'aborder le sujet du coût.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup pour cette nouvelle synthèse. Madame, juste pour information, pouvez-vous lever la main, les rapporteurs qui ont encore une restitution à faire ? Il en reste deux ensuite, voilà pour information. Merci madame de nous préciser également votre numéro de table.

Fanny, rapporteur table 7 : Bonsoir. Fanny. Je suis rapporteur de la table numéro 7.

Dans notre table, nous n'avons pas trouvé de consensus non plus sur toutes les questions. Je vais essayer de vous rapporter l'avis de chaque grosse partie du groupe.

La première question, la majorité du groupe a estimé que le périmètre à prendre en compte était le périmètre du SAGE et une minorité de personnes, 2 sur 17, l'étendaient au secteur sud-ouest et 2 autres sur 17, au département. Pour la question 2 par contre, l'ensemble du groupe était d'accord pour donner la priorité aux habitants. Là, les avis divergent ensuite, on a deux grandes orientations : la première partie et la majeure partie du groupe mettait en deuxième point le reste des usages dans leur ensemble et par contre, le reste du groupe scindait les usages en mettant en deuxième point l'agriculture, le tourisme, les industries et en dernier, Nestlé Waters.

Sur la définition de la priorité d'usage de l'eau aux habitants. Elle a été définie ainsi comme étant la volonté de garantir l'accès à une eau de très bonne qualité, à un coût accessible ou le moins élevé possible aux habitants. Concernant la question 4, la hiérarchisation des principes, il a été complexe d'avoir un accord dans le groupe. Je vais donc vous rapporter ce que la majorité a exprimé. En premier point, pérenniser l'alimentation en eau potable des populations, tout en répondant aux enjeux économiques du territoire, en deuxième point le principe premier du collectif Eau 88, les principes éthiques et réglementaires, ensuite vient en priorité 3, l'optimisation de tous les usages par des mesures d'économie d'eau, et 4 et 5, les deux derniers principes de la CLE. Voilà pour le premier document.

Pour le second document, nous n'avons pas assez de temps et nous ne sommes pas parvenus à chiffrer les choses. Donc, je vais juste vous présenter des grands axes de scénario. Le scénario majoritaire était celui porté par la CLE, avec une variante proposée dans le groupe de tout de même prendre en compte la notion d'économie et essayer de baisser vraiment les usages. Ensuite le deuxième scénario était une répartition, garder le principe des 2,1 millions de mètres cubes, mais travailler en fonction des besoins recensés par chacun, chacun devrait faire des économies au prorata des besoins recensés. Le dernier scénario minoritaire mais exprimé également, c'était d'imputer toute l'économie et la baisse à la dotation en eau de Nestlé Waters.

Nous ne sommes pas allés plus loin, on n'a pas eu le temps de débattre.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup. Restitution suivante, avant-dernière restitution. Sans protocole, dans l'ordre que vous souhaiterez bien sûr, puisque tout le monde sera passé dans quelques minutes.

Monsieur rapporteur table 10 : Bonsoir. Je représente l'atelier 10.

A la question 1, ce qui a été retenu à une large majorité, 13 personnes, périmètre de la nappe des GTI en un et périmètre du SAGE pour trois personnes. La question 2, on se différencie un peu des autres, c'est habitants et tout ce qui concourt²⁶ à la vie, en première priorité pour huit personnes, et pour six personnes c'est les habitants d'abord. La question 3, la définition que l'on a donnée est : bénéficier d'une eau de qualité identique au même tarif, sans surcoût et en cas de pénurie, priorité à l'habitant bien évidemment. La question 4, c'est organisé comme cela : 1 pérenniser l'alimentation en eau potable, large majorité, en 2, optimiser tous les usages par des mesures d'économie d'eau, en 3, partager de façon équitable les coûts induits par des solutions de substitution, en 4, satisfaire tous les usages en mobilisant.

Concernant le principe éthique et réglementaire, il a été cité régulièrement en 1, 2, 3 et 4, c'est-à-dire qu'il est en filigrane.

Pour le deuxième document, on n'a pas réparti les mètres cubes. Pour les économies, on a eu des économies bien entendu, je vous présenterai les propositions. Y a-t-il une nécessité de ressources de substitution ? Oui. Où ? Nappe des GTI du secteur sud-est. Les propositions du groupe pour les économies, c'est les réseaux, leur état. Une deuxième proposition, faire bouger la réglementation pour que les effluents corrects soient réinjectés dans le réseau usine, cela concerne l'Ermitage. Une autre proposition, mobiliser, entre parenthèses, garder de bonnes relations pour que les eaux minérales de qualité inférieure soient réinjectées dans le réseau d'eau potable.

Concernant les points à aborder lors des prochaines réunions : le financement des travaux pour la recherche d'une ressource de substitution, question, hypothèse. Une autre question, apporter des éléments de réponse pour expliquer des écarts de diagnostic entre les deux présentations de départ. Une dernière question, savoir quelle quantité est estimée à prélever dans le sud-est, nécessité de prendre la totalité ou pas. Merci.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci à vous. Enfin, dernier groupe, dernière table.

Monsieur rapporteur table 9 : Bonsoir. Je représente la table numéro 9.

Pour la première question, le choix a été de prendre le département des Vosges, mais c'était par défaut parce que le SAGE n'est pas assez grand et la nappe des GTI, c'est trop grand. Pour la deuxième question, c'est les habitants en premier et tout le reste, il n'y pas eu d'équilibre de trouvé, donc c'est tout au même niveau ou pas de classement donc, il y a juste les habitants en un. Sur la définition, c'est besoin vital disponible en tout temps à notre robinet et après, tout le monde n'était pas d'accord, mais il y a eu le choix pour une partie d'ajouter, issue d'une ressource locale. Pour la quatrième question, sur les principes. Le premier principe, c'est reprendre le même que celui de la CLE, en mettant au même niveau le premier principe porté par le collectif Eau 88, donc à savoir les principes éthiques et réglementaires non discutables

en eau patrimoine commun, en précisant en corrélation avec la définition du Code de l'environnement.

Pour le deuxième document sur le tableau, comme beaucoup de mes collègues et comme beaucoup de tables, il n'y a pas eu de répartition de réussite à être mise, notamment par le manque de temps et que la discussion arrivait à dire que c'est une équation très compliquée pour se prononcer et réussir à fixer des orientations et qu'il était indispensable d'avoir les résultats des études complémentaires qui seraient à mener.

Il n'y a pas eu de choix de fait, de proposition à faire sur les ressources de substitution. Par contre sur les points à aborder, le débat a dit que la finance les solutions d'économie à trouver, si on trouve des économies, qui doit les financer. Je vous remercie.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci à vous. Je vous propose une dernière fois d'applaudir collectivement nos rapporteurs, qui ont très bien travaillé.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Malgré la difficulté de la mission qui leur avait été impartie. Je me garderai bien de faire une quelconque analyse à ce stade. Vous vous imaginez bien qu'il n'est pas question de compter des points. Il s'agit pour la structure porteuse, pour les acteurs de cette concertation, de faire le point d'ici la semaine prochaine, pour vous permettre d'avoir des synthèses plus précises de ce qui s'est dit. J'ai noté, en tout cas on l'a bien compris, un très bon travail de groupe, puisqu'on a des restitutions très concrètes, bien structurées. Une certaine diversité dans les restitutions, pour les raisons que je vous ai expliquées précédemment, mais il y a aussi beaucoup de créativité d'un groupe à l'autre. Quelques suggestions nouvelles d'ailleurs que vous avez pu remarquer ici ou là.

Pour ma part, je voudrais en tout cas en tant que facilitateur vous remercier pour le sérieux dans lequel vous avez travaillé, pour votre implication, pour votre rigueur et pour avoir bien voulu respecter les règles et les consignes validées par le garant, mais aussi pour quelques sourires que j'ai pu observer ici ou là, ou même vos rires parfois qui prouvent que comme je le préconise souvent, on peut très bien évoquer des sujets sérieux dans la bonne humeur.

C'est donc dans cette tonalité que je vous propose de continuer à travailler la semaine prochaine. Je vous rappelle que d'ici là, l'ensemble des restitutions vous seront accessibles en ligne, d'ici lundi au plus tard.

Mme BEGEL, je vous passe le mot de la fin, si vous le voulez bien et je vous dis à la semaine prochaine pour ceux qui seront encore avec nous.

Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE : Merci, M. CATTEAU.

Je vous remercie, toutes et tous pour votre participation en grand nombre et active. Je vous donne rendez-vous la semaine prochaine, le 24 janvier, même endroit, même heure. Il y a déjà 170 personnes inscrites. On va continuer la démarche de concertation comme prévu. Vous

pourrez travailler à ce moment-là sur les impacts environnementaux, socioéconomiques, des scénarios proposés ce soir, le financement et le partage des coûts. Je remercie M. CATTEAU, M. HEINIMANN, M. QUEVREMONT.

Je vous souhaite un bon retour. Bonne soirée.

Applaudissements.

Fin de séance à 21 h 40.